8.B1822

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
30 MARS 1999
DÉPOT N° 8463

30 MARS 1999

PROJET DE TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

COMPLÉMENTAIRE

ENTRE

LA SOCIÉTÉ TECHNIP

ET

LA SOCIÉTÉ TECHNIP FRANCE

EXECUTION COPY

SOMMAIRE

			Page
Exposé			1
Article 1	:	Motifs et buts de l'opération	4
Article 2	:	Dates d'arrêté des comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération	5
Article 3	:	Evaluation et désignation de l'actif et du passif	5
Article 4	:	Propriété - Jouissance - Charges et conditions générales des apports	11
Article 5	:	Conditions particulières - Régime fiscal	14
Article 6	:	Déclarations et engagements	16
Article 7	:	Rémunération des apports	17
Article 8	:	Réalisation des apports - Conditions suspensives	17
Article 9	:	Formalités de dépôt et de publicité	18
Article 10	:	Frais et droits	19
Article 11	:	Election de domicile	19
Article 12	:	Pouvoirs donnés pour les formalités de publicité	19

ANNEXES

1. A. Comptes de TECHNIP arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 décembre 1998
 B. Comptes de TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 décembre 1998
 C. Comptes de TECHNIP-GEOPRODUCTION arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 décembre 1998

2. Méthodes d'évaluation

3. Litiges

4. Evaluation des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP-GEOPRODUCTION arrêtée au 31 décembre 1998.

TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Société TECHNIP, société anonyme au capital de FRF 315.519.980, dont le siège social est à La Défense 6, 170 place Henri Régnault, 92973 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 589 803 261, représentée par Monsieur Pierre Vaillaud, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux fins des présentes aux termes de la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 1999.

Ci-après dénommée "TECHNIP" ou la "Société Apporteuse"

D'UNE PART

ET

La Société TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, société anonyme au capital de FRF 15.000.000, dont le siège social est à La Défense 6, 170 place Henri Régnault, 92973 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 391 637 865, représentée par Monsieur Lucien Sajus, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux fins des présentes aux termes de la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 1999.

Ci-après dénommée "TECHNIP FRANCE" ou la "Société Bénéficiaire"

D'AUTRE PART

ont préalablement à la signature des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSÉ

1. Le présent projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire a pour objet de fixer les conditions de l'apport par TECHNIP à TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, de la branche d'activité complète et autonome en sens de l'article 210B du Code Général des Impôts portant sur la totalité des actifs et passifs transférés à TECHNIP par fusion-absorption de sa filiale, la société TECHNIP-GEOPRODUCTION, consistant notamment en l'ingénierie du développement des champs d'hydrocarbures, à terre ou en mer.

 Cet apport est soumis aux dispositions des articles 382 et 386 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi") conformément à la faculté offerte par l'article 387 de ladite Loi.

2. TECHNIP a été créée le 21 avril 1958 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 589 803 261.

 Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

 A la date des présentes, son capital social s'élève à FRF 315.519.980 et est divisé en 15.775.999 actions de FRF 20 chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 4.885.842 actions sont assorties d'un droit de vote double, représentant 9.771.684 voix sur un total de 20.662.341 voix.

 Le capital social de TECHNIP est réparti de la manière suivante au 31 décembre 1998 :

ISIS	13.3 %
GDF	11.7 %
GROUPE TOTAL	6.3 %
PERSONNEL	3.5 %
GROUPE ELF	3.2 %
TECHNIP (AUTODÉTENTION)	1.5 %

 Au 31 décembre 1998, 770.760 actions étaient nanties au profit d'établissements financiers.

 TECHNIP fait publiquement appel à l'épargne et les actions de TECHNIP sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

TECHNIP a pour objet de réaliser en tous pays :

- Toutes études, recherches et services liés au dessin et à la réalisation, à la modification ou à l'entretien d'installations pétrolières, chimiques ou autres, ainsi qu'à l'entreprise générale dans ces mêmes domaines.

- L'assistance technique et les opérations d'expertise.

- La représentation de toutes les firmes et compagnies étrangères qualifiées dans la technique et les procédés de construction, le montage et l'équipement de raffineries de pétrole, d'usines de produits chimiques ou autres.

- L'exécution de toutes recherches dans les applications de la Chimie, de la Physique et des Sciences connexes et l'enseignement de ces Sciences.

- Le développement et la mise au point de tous procédés pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale.

- La prise de tous brevets relatifs aux procédés ainsi mis au point et l'exploitation sous une forme quelconque des dits brevets.

- Toutes opérations immobilières, commerciales, financières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires ou connexes.

- Le tout, tant par elle-même, que comme intermédiaire pour le compte de tiers et en participation, ou en commissionnaire.

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations de cette nature, soit par voie de création de sociétés, d'apports à des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement.

3. TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, a été créée le 24 juin 1993 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 391 637 865.

4. L'exercice social de TECHNIP FRANCE expire le 31 décembre de chaque année.

 A la date des présentes, le capital social de TECHNIP FRANCE s'élève à FRF 15.000.000 et est divisé en 150.000 actions de 100 Francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Le capital social de TECHNIP FRANCE est réparti de la manière suivante :

TECHNIP	149.994 actions
M. Georges Krammer	1 action
M. Pierre Vaillaud	1 action
M. Lucien Sajus	1 action
M. Daniel Burlin	1 action
M. Patrick Picard	1 action
Mme Anne Decressac	1 action

TECHNIP ENVIRONNEMENT n'a émis aucune obligation ou certificat d'investissement.

TECHNIP FRANCE a pour objet

– Tous études, recherches et services liés au dessin et à la réalisation, à la modification ou à l'entretien d'installations pétrolières, chimiques ou autres, ainsi qu'à l'entreprise générale dans ces mêmes domaines et en particulier au développement et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures tant à terre qu'en mer, et plus généralement au développement des richesses sous-marines.

– La fabrication et la vente de matériels principalement destinés à l'industrie du pétrole, l'exécution de toutes études et recherches concernant ces matériels; la fourniture de tous services liés à leur mise en oeuvre.

– L'assistance technique et les opérations d'expertise.

– La représentation de toutes les firmes et compagnies étrangères qualifiées dans la technique et les procédés de construction, le montage et l'équipement de raffineries de pétrole, d'usines de produits chimiques ou autres.

– L'exécution de toutes recherches dans les applications de la Chimie, de la Physique et des Sciences connexes et l'enseignement de ces Sciences.

– Le développement et la mise au point de tous procédés pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la société ou par toute autre personne, physique ou morale.

– La prise de tous brevets relatifs aux procédés ainsi mis au point et l'exploitation sous une forme quelconque desdits brevets.

4. Les administrateurs de TECHNIP sont :

- M. Pierre Vaillaud, Président ;
- M. Miguel Caparros ;
- M. Philippe Jeunet ;
- M. Jean-Pierre Lamoure ;
- M. Olivier Appert ;
- M. Olivier Barbaroux ;
- M. Daniel Valot ;
- M. Bruno Weymuller ;
- Gaz de France, représentée par M. Claude Mandil ;
- la société ISIS, représentée par M. Pierre Jacquard.

Les administrateurs de TECHNIP FRANCE sont :

- M. Lucien Sajus, Président ;
- M. Daniel Burlin ;
- la société TECHNIP représentée par M. Patrick Picard.

ARTICLE 1 - MOTIFS ET BUTS DE L'OPÉRATION

1.1 TECHNIP a développé une activité d'ingénierie consistant en l'étude, la recherche et les services liés à l'entretien d'installations pétrolières, chimiques ou autres.

A l'occasion de l'acquisition par TECHNIP des branches KTI et MDEU de Mannesmann Demag AG, il est proposé de réorganiser le groupe sur le principe d'une structure internationale coordonnée par une société holding.

Préalablement à la réalisation de l'apport faisant l'objet du présent Traité Complémentaire, TECHNIP envisage de procéder à l'apport à sa filiale à 100 % TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT (qui dans la perspective de cette opération aura pris la dénomination TECHNIP FRANCE) d'une branche d'activité complète et autonome au sens de l'article 210 B du Code Général des Impôts, portant notamment sur l'ensemble des activité d'acquisition et de réalisation de contrats d'ingénierie de TECHNIP.

Préalablement à la réalisation de l'apport faisant l'objet du présent Traité Complémentaire, TECHNIP envisage également de procéder à la fusion-absorption par TECHNIP de sa filiale à 100 % TECHNIP-GEOPRODUCTION TPG (ci-après dénommée "TECHNIP-GEOPRODUCTION"). L'apport de TECHNIP à TECHNIP FRANCE faisant l'objet du présent Traité porte exclusivement sur des éléments d'actif et de passif transférés à TECHNIP par l'effet de la fusion-absorption de TECHNIP-GEOPRODUCTION. Cet apport est donc soumis à la condition préalable de la réalisation de l'opération de fusion-absorption précitée.

Le présent projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire a pour objet de définir les conditions de l'apport par TECHNIP à TECHNIP FRANCE de la branche d'activité complète et autonome de TECHNIP consistant en l'activité d'ingénierie du développement de champs d'hydrocarbures (ci-après la "Branche d'Activité").

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général d'une restructuration interne du groupe auquel TECHNIP et TECHNIP FRANCE appartiennent, dans un souci de constitution plus facile de joint-ventures et de réalisation plus aisée d'acquisitions sur certains secteurs d'activité, ou certains pays.

1.2 TECHNIP apportera, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et celles faisant l'objet du présent Traité, l'intégralité de la Branche d'Activité à TECHNIP FRANCE.

TECHNIP FRANCE reprendra le passif afférent à cette Branche d'Activité et plus amplement décrit ci-après.

ARTICLE 2 - DATES D'ARRÊTÉ DES COMPTES UTILISÉ S POUR ÉTABLIR LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION

2.1 Les comptes de TECHNIP utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 par le Conseil d'administration réuni le 10 mars 1999, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 par le Conseil d'administration de TECHNIP ~~ENVIRONNEMENT~~ réuni le 10 mars 1999. Ces comptes figurent en Annexe 1. FRANCE, environnement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT

2.2 Les comptes du dernier exercice social de TECHNIP, clos le 31 décembre 1998, seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour le 30 avril 1999.

ARTICLE 3 - ÉVALUATION ET DÉSIGNATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PRÉVUE

3.1 Evaluation

L'évaluation des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité a été réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP-GEOPRODUCTION arrêtée au 31 décembre 1998.

3.2 Désignation des éléments d'actif et de passif apportés - Actif net

TECHNIP apporte à TECHNIP FRANCE, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et selon les termes et conditions ci-après stipulés, tous les éléments d'actif et de passif constituant la Branche d'Activité.

Cette énonciation n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, les biens, droits et valeurs composant la Branche d'Activité apportée devant être dévolus à TECHNIP FRANCE dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive des apports.

Toutes les opérations actives et passives intervenues pendant la période allant du ler janvier 1999 à la date de réalisation définitive de la fusion, seront reprises globalement en charge par TECHNIP FRANCE dans ses propres comptes relatifs à l'exercice en cours à cette date.

I - ÉLÉMENTS D'ACTIFS APPORTES

A. ÉLÉMENTS INCORPORELS

Fonds de commerce :

La clientèle, le nom commercial et le droit de se dire successeur de TECHNIP-GEOPRODUCTION dans l'exploitation de l'activité de cette société ;

Le bénéfice et la charge de tous contrats en cours passés avec tous tiers et notamment avec tous clients et fournisseurs pour l'exploitation du fonds de commerce de TECHNIP-GEOPRODUCTION ; en particulier le bénéfice de tous contrats de consortium, de sociétés en participation et de joint ventures passés par TECHNIP-GEOPRODUCTION dans le cadre de ses activités ,

Le bénéfice et la charge du bail portant sur les locaux dans lesquels TECHNIP-GEOPRODUCTION exploite son activité ;

Lesdits éléments de fonds de commerce étant apportés pour mémoire, ci MÉMOIRE

Droits de propriété industrielle ou intellectuelle :

Tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, brevets, dessins, modèles, marques, concessions de droits de possession industrielle ou de propriété intellectuelle, savoir-faire, études et logiciels appartenant à TECHNIP-GEOPRODUCTION ;

Lesdits droits de propriété industrielle ou intellectuelle étant apportés pour MÉMOIRE, ci MÉMOIRE

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'ensemble des immobilisations corporelles figurant au bilan de TECHNIP-GEOPRODUCTION au 31 décembre 1998 pour les valeurs comptables nettes suivantes:

Matériel et outillage, pour MÉMOIRE, ci MÉMOIRE

Autres immobilisations corporelles : UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE SEPT CENT DOUZE francs VINGT-DEUX centimes, ci 1.478.712,22 F

Soit un total pour les immobilisations corporelles de : UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT DOUZE francs VINGT-DEUX centimes, ci 1.478.712,22 F

C. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le poste "autre immobilisations financières" figurant au bilan de TECHNIP-GEOPRODUCTION au 31 décembre 1998 pour la valeur comptable suivante :

Autres immobilisations financières : DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT francs DIX centimes, ci 2.017.878,10 F

Soit un total pour les immobilisations financières de : DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT francs DIX centimes, ci 2.017.878,10 F

D. ACTIFS CIRCULANTS

L'ensemble des actifs circulants figurant au bilan de TECHNIP-GEOPRODUCTION au 31 décembre 1998 apportés pour les valeurs comptables nettes suivantes :

Clients et comptes rattachés : CINQUANTE-SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENT TROIS francs CINQUANTE ET UN centimes, ci 57.363.202,51 F

Autres créances : TRENTE-SEPT MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DEUX CENT SEIZE francs VINGT centimes, ci 37.593.216,20 F

Encours de production : DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX francs TRENTE-HUIT centimes, ci . 235.205.656,38 F

Avances et acomptes versés sur commandes : UN MILLION DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX francs DEUX centimes, ci 1.018.382,02 F

Créances groupes et associés : CENT DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS francs SOIXANTE-DIX-HUIT centimes, ci 102.443,78 F

Valeurs mobilières de placement : CENT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS francs, ci 100.097.300,00 F

Disponibilités : DIX MILLIONS SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS francs SOIXANTE ET UN centimes, ci 10.007.353,61 F

Offrant en compte UN MILLION VINGT MILLE QUATORZE FRANCS ET SOIXANTE SIX CENTIMES, ci 1.020.014,66 F

Soit un total pour les actifs circulants de QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX francs SEIZE centimes, ci 442.407.570,16 F

E - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

L'ensemble des comptes de régularisation figurant au bilan de TECHNIP-GEOPRODUCTION au 31 décembre 1998 apportés pour leurs valeurs nettes comptables a cette date, soit :

Comptes de régularisation : CENT QUARANTE-DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN francs QAUTRE-VINGT-QUINZE centimes, ci 142.981,95 F

Ecart de conversion actif : CINQ CENT DEUX MILLE CENT TRENTE-QUATRE francs CINQUANTE-DEUX centimes, ci 502.134,52 F

NOMENCLATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF APPORTES :

Eléments incorporels	MÉMOIRE
Immobilisations corporelles	1.478.712,22 F
Immobilisations financières	2.017.878,10 F
Actifs circulants	442.407.570,16 F
Comptes de régularisation actif	~~645.117~~ F
TOTAL : QUATRE CENT QUARANTE- SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE francs QUATRE VINGT-QUINZE centimes, ci	645,116,475 446.549.276,95 F

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

L'apport par TECHNIP est consenti et accepté moyennant la prise en charge en l'acquit de la Société Absorbée, de l'ensemble des dettes, charges et provisions suivantes, considérées au 31 décembre 1998 :

Provisions pour risques : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT TRENTE-QUATRE FRANCS francs CINQUANTE-DEUX centimes, ci	14.758.134,52 F
Provisions pour charges : SEIZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT VINGT ET UN francs SOIXANTE-DIX centimes, ci	16.950.921,70 F
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT DEUX francs DIX-SEPT centimes, ci ...	3.272.102,17 F
Emprunts et dettes financières divers : VINGT-SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT QUARANTE ET UN francs, ci et quarante sept centimes	26.780.141 F
Groupe et associés : CINQ MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT DOUZE francs TRENTE-TROIS centimes, ci	5.876.312,33 F
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUINZE francs CINQUANTE-SEPT centimes, ci	261.452.815,57 F
Dettes fournisseurs et comptes rattachés : QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT-SEPT francs SOIXANTE-DOUZE centimes, ci	82.874.127,72 F
Dettes fiscales et sociales : VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX francs SOIXANTE ET UN centimes, ci	21.224.190,61 F
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : DEUX CENT ONZE MILLE HUIT CENT DIX-NEUF francs DIX-SEPT centimes, ci	211.819,17 F
Autres dettes : SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT francs QUATRE-VINGT-DIX centimes, ci .	7.273.197,90 F
Ecart de conversion passif : UN MILLION TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENT TREIZE francs SOIXANTE-DIX-NEUF centimes, ci	1.345.813,79 F

Soit un total pour les éléments de passif pris en charge de : QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE francs QUATRE-VINGT-QUINZE centimes, ci 442.019.576,95 F

III - DÉTERMINATION DE L'APPORT NET

Le montant des éléments d'actif transférés étant de : QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE Francs QUATRE-VINGT-QUINZE centimes, ci 446.549.276,95 F

et le passif pris en charge s'établissant à: QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS DIX-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE Francs QUATRE-VINGT-QUINZE centimes, ci 442.019.576,95 F

Le montant de l'apport net s'élève a: QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS Francs, ci 4.529.700 F

ARTICLE 4 - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE - CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES APPORTS

4.1 Propriété et jouissance des actifs apportés - Rétroactivité

(i) TECHNIP FRANCE aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et valeurs composant la Branche d'Activité apportée, y compris ceux qui auraient été omis soit aux présentes, soit dans la comptabilité de TECHNIP, à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs, par suite de la réalisation des conditions suspensives mentionnées à l'article 8 ci-après.

(ii) Toutefois, les résultats actifs et passifs de l'exploitation de ces biens, droits et valeurs seront attribués rétroactivement à TECHNIP FRANCE, à compter du 1er janvier 1999 et, d'une manière générale, toutes les opérations accomplies par TECHNIP depuis cette date seront prises en charge par TECHNIP FRANCE.

(iii) Par conséquent, Monsieur Pierre Vaillaud, es qualités, s'engage, jusqu'à la réalisation définitive des apports objets des présentes, à n'effectuer, sans l'accord de TECHNIP FRANCE, aucun acte de disposition portant sur les biens, droits et

valeurs objet des présents apports, et plus généralement à ne prendre aucun engagement important, sous quelque forme que ce soit, susceptible d'affecter la valeur ou l'existence des biens, droits et valeurs apportés.

4.2 Charges et conditions générales des apports

a) Transmission des actifs

TECHNIP FRANCE prendra les biens, droits et valeurs apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive des apports, sans pouvoir exercer aucun recours contre TECHNIP, pour quelque cause que ce soit.

TECHNIP FRANCE souffrira, le cas échéant, les servitudes passives conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens immobiliers, sauf à s'en défendre et à profiter de celles existantes, le tout à ses risques et périls.

b) Transmission du passif

L'ensemble du passif de TECHNIP apporté, à la date de réalisation définitive des apports et notamment tous les impôts, primes d'assurance, contributions, taxes, ainsi que toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens, droits et valeurs apportés seront supportés par TECHNIP FRANCE.

c) Transmission des droits et obligations

(i) A compter de la réalisation définitive des apports, TECHNIP FRANCE sera substituée de plein droit à TECHNIP dans tous les biens, droits et obligations de celle-ci, afférents à la Branche d'Activité apportée.

(ii) TECHNIP FRANCE fera son affaire personnelle au lieu et place de TECHNIP de l'exécution ou de la résiliation, à ses frais, risques et périls, de tous accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par TECHNIP et afférents à la Branche d'Activité apportée.

TECHNIP FRANCE sera substituée dans tous les droits, obligations et actions pouvant résulter desdits accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements quels qu'ils soient dont bénéficie TECHNIP, ainsi que dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachées aux biens ou créances inclus dans les apports.

TECHNIP FRANCE pourra, le cas échéant, poursuivre ou continuer, engager ou arrêter toutes actions judiciaires et transactions se rapportant aux biens, droits et valeurs composant la Branche d'Activité apportée.

d) Agréments, accords et autorisations préalables

Au cas où la transmission de certains biens, conventions, engagements, valeurs ou droits serait subordonnée à un accord, à un agrément ou à une autorisation de quelque nature que ce soit d'un co-contractant ou d'un tiers quelconque, TECHNIP sollicitera sans délai les accords ou décisions nécessaires afin de les obtenir préalablement à la réunion des assemblées générales de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE devant statuer sur l'opération faisant l'objet du présent traité. En tant que de besoin, TECHNIP pourra solliciter la collaboration de TECHNIP FRANCE qui ne pourra s'y refuser.

Par ailleurs, TECHNIP s'engage à effectuer toutes déclarations préalables qui seraient nécessaires au transfert à TECHNIP FRANCE de biens, conventions, engagements, valeurs ou droits.

e) Formalités de régularisation

TECHNIP FRANCE accomplira, avec l'aide de TECHNIP qui s'y oblige, toutes les formalités qui seraient éventuellement nécessaires à l'effet (i) de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de (ii) rendre cette transmission opposable aux tiers.

f) Droits des créanciers

(i) Ainsi que stipulé ci-dessus et conformément à la faculté offerte par l'article 385 de la Loi, les parties sont convenues de l'existence d'une solidarité entre elles. TECHNIP FRANCE et TECHNIP seront solidairement responsables de la totalité du passif afférent à la Branche d'Activité apportée.

(ii) Conformément à l'article 381 de la Loi, les créanciers non obligataires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire, pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours francs à compter de la dernière publication de ce projet.

(iii) En cas d'opposition, le Tribunal de Commerce compétent pourra soit :

- rejeter l'opposition ; ou

- ordonner le remboursement des créances faisant l'objet de l'opposition ; ou

- ordonner la constitution de garanties.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

g) Reprise du personnel

(i) Conformément à l'article L 122-12 du Code du travail, TECHNIP FRANCE reprendra l'intégralité du personnel de TECHNIP affecté à la Branche d'Activité apportée dont le contrat de travail n'aura pas été rompu antérieurement à la réalisation définitive des apports ; le personnel conservera tous ses droits actuels, notamment en matière de salaires, d'ancienneté et d'indemnités de retraite.

(ii) Conformément aux dispositions du Code du travail, TECHNIP sollicitera si nécessaire de l'Inspecteur du Travail compétent, l'autorisation de transférer à TECHNIP FRANCE les salariés protégés au sens de la réglementation du Travail.

ARTICLE 5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES - RÉGIME FISCAL

5.1 Droits d'enregistrement

L'opération décrite aux présentes porte sur un ensemble d'éléments formant une branche complète et autonome d'activité. Elle n'emporte pas dissolution de TECHNIP et est rémunérée conformément à l'article 301 F de l'Annexe II du Code Général des Impôts. Elle constitue par conséquent un apport partiel d'actif au sens de l'article 301 E de l'Annexe II du Code Général des Impôts et satisfait toutes les conditions lui permettant de bénéficier du régime fiscal de faveur prévu par les articles 816 et 817 du Code Général des Impôts. En conséquence, la présente opération ne donnera lieu qu'à la perception d'un droit fixe de FRF 1.500.

5.2 Impôt sur les sociétés

Le présent apport partiel d'actif est placé sous le régime de faveur des fusions prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts, par application de l'article 210 B du même Code.

Par conséquent, TECHNIP FRANCE s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions éventuelles qui se rapportent à la Branche d'Activité apportée et dont l'imposition se trouve différée ;

- à reprendre à son passif l'éventuelle réserve spéciale où TECHNIP aurait porté les plus-values à long terme ;

- à se substituer à TECHNIP, le cas échéant, pour la réintégration des résultats afférents à la Branche d'Activité apportée dont la prise en compte avait été différée ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les comptes de la société apporteuse ;

- à réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables et ce, dans les délais et conditions fixés par l'alinéa 3 de l'article 210 A précité.

Pour sa part, TECHNIP s'engage :

- à conserver pendant cinq (5) ans les actions de TECHNIP FRANCE remises en contrepartie des apports ;

- à calculer ultérieurement les plus-values afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

5.3 Rétroactivité

Les soussignées entendent invoquer, sur le plan fiscal, la rétroactivité visée à l'article 4.1(ii) ci-dessus. En conséquence, TECHNIP FRANCE s'oblige à établir sa déclaration de résultats et à liquider son impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que des activités et opérations concernant la Branche d'Activité apportée, effectuées pour son propre compte par TECHNIP depuis le 1er janvier 1999.

5.4 Déclaration relative à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)

De convention expresse, les soussignées conviennent que TECHNIP sera dispensée des éventuelles régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II du Code Général des Impôts relatives aux immobilisations apportées par TECHNIP à TECHNIP FRANCE.

- En contrepartie, TECHNIP FRANCE s'engage à effectuer, le cas échéant, les régularisations auxquelles TECHNIP aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens apportés.

TECHNIP FRANCE adressera deux copies du présent engagement en double exemplaire au service des impôts dont elle relève.

En ce qui concerne les stocks destinés à la revente, les soussignées entendent bénéficier de la dispense d'imposition prévue par l'instruction n° 3D-81 du 18 février 1981.

5.5 Intéressement - Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Concernant la Branche d'Activité apportée, TECHNIP ENVIRONNEMENT s'engage, à compter du 1er janvier 1999, à se substituer aux obligations de TECHNIP en matière d'épargne d'entreprise, d'intéresse-ment et de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, tant au regard de la gestion des droits correspondants qu'au regard des règles concernant les réserves spéciales d'intéressement et de participation et de celles relatives à la provision pour investissement, qui seront reprises au passif de TECHNIP FRANCE s'il y a lieu.

5.6 Taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue

TECHNIP FRANCE s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dus par TECHNIP, au titre de la Branche d'Activité.

5.7 Participation des employeurs à l'effort de construction

Concernant la Branche d'Activité apportée, TECHNIP FRANCE prendra à sa charge les obligations incombant à TECHNIP au titre des dispositions de l'article 163 de l'Annexe II du Code Général des Impôts relatives au financement par les employeurs d'une partie de l'effort de construction.

ARTICLE 6 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

6.1 Monsieur Pierre Vaillaud, ès qualités, déclare au nom et pour le compte de TECHNIP.

(i) que TECHNIP n'est pas en état de cessation de paiement, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'un concordat ;

(ii) que les biens, conventions, valeurs et droits objets du présent apport ne sont grevés et ne font l'objet au profit de tiers d'aucune sûreté réelle ou personnelle, inscription de privilège ou nantissement ;

(iii) que dans le cadre de l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, il n'a été souscrit aucun cautionnement, lettre de confort, engagement de solidarité, engagement de garantie ou autre engagement hors bilan qui ne pourrait faire l'objet d'un transfert ou d'une substitution avant la date de réalisation définitive des apports ;

(iv) qu'il n'existe aucun litige en cours concernant l'exploitation de la Branche d'Activité ou se rapportant aux biens, droits et valeurs objet des apports, à l'exception de ceux mentionnés en Annexe 3 (il n'est pas tenu compte dans cette annexe des actions en recouvrement de créances).

De même, Monsieur Pierre Vaillaud, ès qualités, s'engage au nom et pour le compte de TECHNIP, à ce que la date de réalisation définitive des apports, TECHNIP soit valablement propriétaire des biens, valeurs et droits objet des présents apports dont elle aura la libre disposition et fasse ses meilleurs efforts pour qu'à cette date :

(i) il n'existe aucune convention entre TECHNIP et un créancier de TECHNIP autorisant celui-ci à exiger le remboursement immédiat de sa créance du fait de l'apport d'un élément d'actif ou de passif de la Branche d'Activité à TECHNIP FRANCE ;

(ii) il n'existe aucune convention à laquelle TECHNIP serait partie et dont l'apport de la Branche d'Activité par TECHNIP serait susceptible d'entraîner la résiliation anticipée.

6.2 Par ailleurs et en sus des autres engagements figurant aux présentes, Monsieur Pierre Vaillaud, ès qualités, s'engage au nom et pour le compte de TECHNIP à respecter tous les engagements, obligations et déclarations stipulés aux présentes.

ARTICLE 7 - RÉMUNÉRATION DES APPORTS

7.1 L'Actif Net apporté par TECHNIP à TECHNIP FRANCE au titre des présentes sera rémunéré par la création par TECHNIP FRANCE, à titre d'augmentation de son capital social, de 45.297 actions de 100 Francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées et attribuées à TECHNIP. Ces actions seront émises sans prime d'apport. Les actions nouvelles créées par TECHNIP FRANCE seront nominatives et de même catégorie que les actions anciennes de TECHNIP FRANCE.

7.2 Conformément aux termes de l'article 5.2 ci-dessus et afin de bénéficier du régime fiscal de faveur prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts, TECHNIP s'engage notamment à conserver pendant cinq (5) ans les actions remises en rémunération des apports.

ARTICLE 8 - RÉALISATION DES APPORTS - CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent document ne vaut que comme projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire et la réalisation du transfert de la Branche d'Activité de TECHNIP à TECHNIP FRANCE est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

(i) l'approbation de la fusion-absorption par TECHNIP de la société TECHNIP-GEOPRODUCTION par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECHNIP ;

(ii) l'approbation de l'ensemble des dispositions du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire, de ses annexes et de la présente opération par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECHNIP ;

(iii) l'approbation de l'ensemble des dispositions du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire et de ses annexes, de l'augmentation de capital en rémunération des apports et de l'attribution des actions nouvelles à TECHNIP par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECHNIP FRANCE.

Le transfert de la Branche d'Activité de TECHNIP à TECHNIP FRANCE au titre du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire et l'augmentation de capital corrélative seront considérés comme définitivement réalisés au jour de la dernière des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE ayant approuvé le présent Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire et la présente opération, soit le 30 avril 1999.

ARTICLE 9 - FORMALITÉS DE DÉPÔT ET DE PUBLICITÉ

9.1 Le présent Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire sera publié, conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers non obligataires pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE appelées à statuer sur ce projet.

9.2 Les soussignées accompliront dans les délais légaux toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires ou consécutifs à la réalisation des présentes et d'une manière générale, toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission à TECHNIP FRANCE de la Branche d'Activité.

A cet égard, TECHNIP et TECHNIP FRANCE conféreront respectivement les pouvoirs les plus étendus à Monsieur Pierre Vaillaud et à Monsieur Lucien Sajus, chacun avec faculté de substitution, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport, et en conséquence, de réitérer si besoin était, les apports effectués par TECHNIP à TECHNIP FRANCE, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission de la Branche d'Activité de TECHNIP à TECHNIP FRANCE et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations utiles et nécessaires.

ARTICLE 10 - FRAIS ET DROITS

Tous les frais et honoraires des présentes et de tous les actes qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge exclusive de TECHNIP FRANCE qui s'y oblige.

ARTICLE 11 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les soussignées font respectivement élection de domicile en leur siège social.

ARTICLE 12 - POUVOIRS DONNÉS POUR LES FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Tous pouvoirs sont, en outre, conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités qui ne relèveraient pas spécifiquement des pouvoirs du Président du Conseil d'administration de TECHNIP ou du Président du Conseil d'administration de TECHNIP FRANCE.

Fait à Paris,
Le 22 mars 1999
En __ exemplaires originaux

Pour TECHNIP

Monsieur Pierre Vaillaud

Pour TECHNIP FRANCE

Monsieur Lucien Sajus

ANNEXE 1

A. **Comptes de TECHNIP arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 Décembre 1998.**

B. **Comptes de TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 Décembre 1998.**

C. **Comptes de TECHNIP-GEOPRODUCTION arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 Décembre 1998.**

TECHNIP

COMPTES SOCIAUX

31 DECEMBRE 1998

Avant affectation du résultat

(Etablis en millions de francs français)
(Etablis en millions d'euros)

Etabli le 22 février 1999 pour
le Conseil d'Administration du 5 mars 1999

SOMMAIRE

BILANS, COMPTES DE RESULTATS ET TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions de francs)
(en millions d'euros)

NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

NOTES FINANCIERES

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions de francs)
(en millions d'euros)

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

BILANS

COMPTES DE RESULTATS

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions de francs)

TECHNIP

BILANS

(avant affectation du résultat)

en millions de FRF

ACTIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998 NET	31 DECEMBRE 1997 NET	31 DECEMBRE 1996 NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12	5.6	6.7	12.8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
.Terrains		4.0	3.9	4.0
.Constructions		18.7	20.0	21.2
.Instal.techniques,matériel et outillage			0.1	0.1
.Autres immobilisations corporelles		66.3	57.3	54.7
.Avances et acomptes			0.8	
Sous total	12	89.0	82.1	80.0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
.Participations		1,749.6	1,672.8	927.0
.Créances rattachées à des participations		216.5	245.5	257.8
.Prêts		0.3	0.3	0.4
.Autres		15.6	13.6	13.6
Sous total	12	1,982.0	1,932.2	1,198.8
TOTAL (I)		2,076.6	2,021.0	1,291.6
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION				
.Matières consommables		1.5	1.7	1.0
.Offres en cours	2	10.9	23.4	26.4
.En cours de production	2	2,900.3	4,044.1	5,811.2
.Utilités de chantier	12c	0.3	0.5	0.7
Sous total		2,913.0	4,069.7	5,839.3
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES	13	44.2	138.2	75.4
CREANCES				
.Clients et comptes rattachés		473.4	322.6	516.7
.Autres créances		214.6	144.9	95.4
.Groupe et Associés		20.3	117.4	95.4
Sous total	14	708.3	584.9	707.5
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15	1,830.3	2,195.8	2,368.6
DISPONIBILITES		496.2	724.3	836.7
TOTAL (II)		5,992.0	7,712.9	9,827.5
COMPTES DE REGULARISATION	16	28.6	27.5	23.2
TOTAL (III)		28.6	27.5	23.2
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	17	5.5	19.6	12.9
TOTAL (IV)		5.5	19.6	12.9
TOTAL GENERAL (I a IV)		8,102.7	9,781.0	11,155.2

TECHNIP

BILANS
(avant affectation du résultat)

en millions de FRF

PASSIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998	31 DECEMBRE 1997	31 DECEMBRE 1996
CAPITAUX PROPRES				
.Capital social		315.5	330.7	325.4
.Primes d'émission, de fusion, d'apport		218.3	155.2	88.6
.Réserves :				
- Légales		33.1	32.5	31.7
- Réglementées		455.5		
- Autres		714.3	1,189.4	984.9
.Report à nouveau		280.5		
.Résultat de l' exercice		491.1	974.2	376.1
Situation nette	18	2,508.3	2,682.0	1,806.7
.Provisions réglementées		2.8	3.4	3.6
TOTAL (I)		2,511.1	2,685.4	1,810.3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
.Provisions pour risques		866.9	1,009.4	1,149.7
.Provisions pour charges		359.6	572.3	644.3
TOTAL (II)	19	1,226.5	1,581.7	1,794.0
DETTES				
.Emprunts & dettes auprès des étb. de crédit		378.9	379.8	378.0
.Emprunts et dettes financières divers		27.8	11.8	13.0
.Groupe et associés		87.8	254.5	103.6
.Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	13	3,022.7	3,908.8	6,169.0
.Dettes fournisseurs et comptes rattachés		423.7	434.8	569.1
.Dettes fiscales et sociales		268.6	334.6	213.6
.Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16.7	5.3	4.4
.Autres dettes		128.5	130.0	84.4
TOTAL (III)		4,354.7	5,459.6	7,535.1
COMPTES DE REGULARISATION	16	0.3	0.6	1.5
TOTAL (IV)		0.3	0.6	1.5
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	17	10.1	53.7	14.3
TOTAL (V)		10.1	53.7	14.3
TOTAL GENERAL(I a V)		**8,102.7**	**9,781.0**	**11,155.2**

TECHNIP

COMPTES DE RESULTATS

en millions de FRF

COMPTES DE RESULTAT	NOTE	1998	1997	1996
I -PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue: biens et services		3,754.1	4,292.9	5,177.6
Chiffre d'affaires net	24	3,754.1	4,292.9	5,177.6
Production stockée (ou déstockage)		(1,165.6)	(1,162.7)	(1,396.8)
Subventions d'exploitation				
Produits nets partiels sur opérations à long terme	1	(14.1)	(114.3)	(33.9)
Reprises provisions et transferts de charges	19	713.9	517.1	222.5
Autres produits		19.9	30.3	16.3
Total des produits d'exploitation (I)		3,308.2	3,563.3	3,985.7
II-CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock de matières premières et approv.		0.2	(0.6)	(0.3)
Autres achats et charges externes		1,850.9	2,028.9	2,477.4
Impôts, taxes et versements assimilés		47.7	46.8	45.6
Salaires et traitements		500.8	467.2	471.7
Charges sociales		223.2	221.7	220.6
Dotations				
-sur immobilisations: -dotations aux amortissements		29.9	26.1	27.8
-dotations aux provisions				
-sur actif circulant: -dotations aux provisions	19	126.4	226.5	106.7
-pour risques et charges: -dotations aux provisions	19	217.6	213.5	258.1
Autres charges		30.9	17.4	24.3
Total des charges d'exploitation (II)		3,027.6	3,247.5	3,631.9
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		280.6	315.8	353.8
OPERATIONS EN COMMUN				
III-BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	3	224.7	153.6	26.4
IV-PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	3	1.9	42.0	36.4
2 - Résultat des opérations faites en commun (III-IV)		222.8	111.6	(10.0)
V -PRODUITS FINANCIERS				
De participation		104.2	131.5	57.3
D'autres valeurs mobil.& créances de l'actif immob.		11.3	14.5	16.7
D'autres intérêts et produits assimilés		31.6	38.8	26.2
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	20.8	32.7	6.0
Différences positives de change		5.6	2.9	15.6
Produits nets s/ cess. de val. mob. de placement		78.1	94.9	129.1
Total des produits financiers (V)		251.6	315.3	250.9
VI-CHARGES FINANCIERES				
Dotations financ. aux amortissements et provisions	19	27.7	27.3	12.3
Intérêts et charges assimilés		0.5	10.7	1.3
Différences négatives de change		7.9	33.0	11.7
Charges nettes s/ cess. de val. mob. de placement				
Total des charges financières (VI)		36.1	71.0	25.3
3 - Résultat financier (V - VI)	26	215.5	244.3	225.6
4 - Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		718.9	671.7	569.4
VII-PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		60.2	1.8	86.7
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0.7	719.5	1.2
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	2.6	35.0	12.8
Total des produits exceptionnels (VII)		63.5	756.3	100.7
VIII-CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		59.1	74.5	35.3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0.6	29.2	2.5
Dotations except. aux amortissements et provisions	19	24.6	13.6	88.1
Total des charges exceptionnelles (VIII)		84.3	117.3	125.9
5 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27	(20.8)	639.0	(25.2)
IX-PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE		31.0	24.5	19.0
X-IMPOTS SUR LES BENEFICES	32	176.0	312.0	149.1
Total des produits (I + III + V + VII)		3,848.0	4,788.5	4,363.7
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		3,356.9	3,814.3	3,987.6
6 - Bénéfice (ou perte)		**491.1**	**974.2**	**376.1**

TECHNIP

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions de FRF

	31/12/1998 (12 mois)	31/12/1997 (12 mois)	31/12/1996 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	*491.1*	*974.2*	*376.1*
AMORTISSEMENTS (variation brute)	*29.3*	*25.9*	*29.1*
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES PROVISIONS A L.T.	*32.0*	*-*	*(10.0)*
PERTES (GAINS) SUR CESSIONS D'ACTIFS	*(0.1)*	*(560.8) a)*	*(0.2)*
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	*552.3*	*439.3*	*395.0*
VALEURS D'EXPLOITATION (BESOIN)	*1,156.6*	*1,769.4*	*1,450.8*
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	*(886.1)*	*(2,260.2)*	*(1,919.2)*
AUTRES	*(681.4)*	*59.2*	*265.1*
VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	*(410.9)*	*(431.6)*	*(203.3)*
1) ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	***141.4***	***7.7***	***191.7***
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS INCORPORELS	*(4.9)*	*(0.3)*	*(3.9)*
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS CORPORELS	*(30.6)*	*(21.6)*	*(18.1)*
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS	*(49.8)*	*(172.6) b)*	*18.6*
2) (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	***(85.3)***	***(194.5)***	***(3.4)***
FLUX DE FINANCEMENT			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A C.T. (Variation du besoin en fonds de roulement financier)	*16.0*	*(1.2)*	*(12.2)*
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A L.T.			
CAPITAUX PROPRES			
AUGMENTATION DE CAPITAL	*(427.1)*	*71.9*	*66.6*
DIVIDENDES PAYES	*(237.7)*	*(170.9)*	*(142.6)*
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	***(648.8)***	***(100.2)***	***(88.2)***
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	***(592.7)***	***(287.0)***	***100.1***
TRESORERIE D'OUVERTURE	*2,918.1*	*3,205.1*	*3,105.0*
TRESORERIE DE CLOTURE	***2,325.4***	***2,918.1***	***3,205.1***
TRESORERIE			
ACTIF	*2,326.5*	*2,920.1*	*3,205.3*
DECOUVERTS BANCAIRES	*(1.1)*	*(2.0)*	*(0.2)*
TOTAL	*2,325.4*	*2,918.1*	*3,205.1*

a) Plus-value nette d'impôt provenant de l'apport des titres SGN à COGEMA dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à TECHNIP.

b) Inclut à hauteur de 132 millions de francs l'impôt payé sur la plus-value comptabilisée (mais non encaissée) suite à l'apport des titres SGN.

BILANS

COMPTES DE RESULTATS

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)

TECHNIP

BILANS

(avant affectation du résultat)

en millions d'Euros

ACTIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998 NET	31 DECEMBRE 1997 NET	31 DECEMBRE 1996 NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12	0.9	1.0	2.0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
.Terrains		0.6	0.6	0.6
.Constructions		2.9	3.1	3.2
.Instal.techniques,matériel et outillage				
.Autres immobilisations corporelles		10.1	8.7	8.3
.Avances et acomptes				
Sous total	12	13.6	12.4	12.1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
.Participations		266.7	255.0	141.3
.Créances rattachées à des participations		33.0	37.5	39.3
.Prêts				0.1
.Autres		2.4	2.1	2.1
Sous total	12	302.1	294.6	182.8
TOTAL (I)		316.6	308.0	196.9
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION				
.Matières consommables		0.2	0.3	0.2
.Offres en cours	2	1.7	3.6	4.0
.En cours de production	2	442.2	616.5	885.9
.Utilités de chantier	12c		0.1	0.1
Sous total		444.1	620.5	890.2
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES	13	6.7	21.1	11.5
CREANCES				
.Clients et comptes rattachés		72.2	49.2	78.8
.Autres créances		32.7	22.1	14.5
.Groupe et Associés		3.1	17.9	14.5
Sous total	14	108.0	89.2	107.8
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15	279.0	334.7	361.1
DISPONIBILITES		75.6	110.4	127.6
TOTAL (II)		913.4	1,175.9	1,498.2
COMPTES DE REGULARISATION	16	4.4	4.2	3.5
TOTAL (III)		4.4	4.2	3.5
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	17	0.8	3.0	2.0
TOTAL (IV)		0.8	3.0	2.0
TOTAL GENERAL (I a IV)		1,235.2	1,491.1	1,700.6

TECHNIP

BILANS

(avant affectation du résultat)

en millions d'euros

PASSIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998	31 DECEMBRE 1997	31 DECEMBRE 1996
CAPITAUX PROPRES				
.Capital social		48.1	50.4	49.6
.Primes d'émission, de fusion, d'apport		33.3	23.7	13.5
.Réserves :				
- Légales		5.0	5.0	4.8
- Réglementées		69.4		
- Autres		108.9	181.3	150.2
.Report à nouveau		42.8		
.Résultat de l' exercice		74.9	148.5	57.3
Situation nette	18	382.4	408.9	275.4
.Provisions réglementées		0.4	0.5	0.5
TOTAL (I)		382.8	409.4	275.9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
.Provisions pour risques		132.2	153.9	175.3
.Provisions pour charges		54.8	87.2	98.2
TOTAL (II)	19	187.0	241.1	273.5
DETTES				
.Emprunts & dettes auprès des étb. de crédit		57.8	57.9	57.6
.Emprunts et dettes financières divers		4.2	1.8	2.0
.Groupe et associés		13.4	38.8	15.8
.Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	13	460.8	595.9	940.4
.Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64.6	66.3	86.8
.Dettes fiscales et sociales		40.9	51.0	32.6
.Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2.6	0.8	0.7
.Autres dettes		19.6	19.8	12.9
TOTAL (III)		663.9	832.3	1,148.8
COMPTES DE REGULARISATION	16	0.0	0.1	0.2
TOTAL (IV)		0.0	0.1	0.2
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	17	1.5	8.2	2.2
TOTAL (V)		1.5	8.2	2.2
TOTAL GENERAL(I a V)		1,235.2	1,491.1	1,700.6

TECHNIP

COMPTES DE RESULTATS

en millions d'euros

COMPTES DE RESULTAT	NOTE	1998	1997	1996
I -PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue: biens et services		572.3	654.5	789.3
Chiffre d'affaires net	24	572.3	654.5	789.3
Production stockée (ou déstockage)		(177.7)	(177.3)	(212.9)
Subventions d'exploitation				
Produits nets partiels sur opérations à long terme	1	(2.1)	(17.4)	(5.2)
Reprises provisions et transferts de charges	19	108.8	78.8	33.9
Autres produits		3.0	4.6	2.5
Total des produits d'exploitation (I)		504.3	543.2	607.6
II-CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock de matières premières et approv.			(0.1)	
Autres achats et charges externes		282.2	309.3	377.7
Impôts, taxes et versements assimilés		7.3	7.1	7.0
Salaires et traitements		76.3	71.2	71.9
Charges sociales		34.0	33.8	33.6
Dotations				
-sur immobilisations: -dotations aux amortissements		4.6	4.0	4.2
-dotations aux provisions				
-sur actif circulant: -dotations aux provisions	19	19.3	34.5	16.3
-pour risques et charges: -dotations aux provisions	19	33.2	32.5	39.3
Autres charges		4.7	2.7	3.7
Total des charges d'exploitation (II)		461.6	495.0	553.7
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		42.7	48.2	53.9
OPERATIONS EN COMMUN				
III-BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	3	34.3	23.4	4.0
IV-PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	3	0.3	6.4	5.5
2 - Résultat des opérations faites en commun (III-IV)		34.0	17.0	(1.5)
V -PRODUITS FINANCIERS				
De participation		15.9	20.0	8.7
D'autres valeurs mobil.& créances de l'actif immob.		1.7	2.2	2.5
D'autres intérêts et produits assimilés		4.8	5.9	4.0
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	3.2	5.0	0.9
Différences positives de change		0.9	0.4	2.4
Produits nets s/ cess. de val. mob. de placement		11.9	14.5	19.7
Total des produits financiers (V)		38.4	48.0	38.2
VI-CHARGES FINANCIERES				
Dotations financ. aux amortissements et provisions	19	4.2	4.2	1.9
Intérêts et charges assimilés		0.1	1.6	0.2
Différences négatives de change		1.2	5.0	1.8
Charges nettes s/ cess. de val. mob. de placement				
Total des charges financières (VI)		5.5	10.8	3.9
3 - Résultat financier (V - VI)	26	32.9	37.2	34.3
4 - Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		109.6	102.4	86.7
VII-PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9.2	0.3	13.2
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0.1	109.7	0.2
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	0.4	5.3	2.0
Total des produits exceptionnels (VII)		9.7	115.3	15.4
VIII-CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9.0	11.4	5.4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0.1	4.4	0.4
Dotations except. aux amortissements et provisions	19	3.8	2.1	13.4
Total des charges exceptionnelles (VIII)		12.9	17.9	19.2
5 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27	(3.2)	97.4	(3.8)
IX-PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE		4.7	3.7	2.9
X-IMPOTS SUR LES BENEFICES	32	26.8	47.6	22.7
Total des produits (I + III + V + VII)		586.7	729.9	665.2
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		511.8	581.4	607.9
6 - Bénéfice (ou perte)		**74.9**	**148.5**	**57.3**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros

	31/12/1998 (12 mois)	31/12/1997 (12 mois)	31/12/1996 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	74.9	148.5	57.3
AMORTISSEMENTS (variation brute)	4.4	4.0	4.4
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES PROVISIONS A L.T.	4.9	-	(1.5)
PERTES (GAINS) SUR CESSIONS D'ACTIFS		(85.5) a)	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	84.2	67.0	60.2
VALEURS D'EXPLOITATION (BESOIN)	176.3	269.8	221.2
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	(135.1)	(344.6)	(292.6)
AUTRES	(103.9)	9.0	40.4
VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	(62.7)	(65.8)	(31.0)
1) ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	***21.5***	***1.2***	***29.2***
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS INCORPORELS	(0.7)		(0.6)
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS CORPORELS	(4.7)	(3.3)	(2.8)
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS	(7.6)	(26.3) b)	2.8
2) (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	***(13.0)***	***(29.6)***	***(0.6)***
FLUX DE FINANCEMENT			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A C.T. (Variation du besoin en fonds de roulement financier)			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A L.T.	2.4	(0.2)	(1.9)
CAPITAUX PROPRES			
AUGMENTATION DE CAPITAL	(65.1)	11.0	10.2
DIVIDENDES PAYES	(36.2)	(26.1)	(21.7)
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	***(98.9)***	***(15.3)***	***(13.4)***
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	***(90.4)***	***(43.7)***	***15.2***
TRESORERIE D'OUVERTURE	444.9	488.6	473.4
TRESORERIE DE CLOTURE	***354.5***	***444.9***	***488.6***
TRESORERIE			
ACTIF	354.7	445.2	488.6
DECOUVERTS BANCAIRES	(0.2)	(0.3)	
TOTAL	***354.5***	***444.9***	***488.6***

a) Plus-value nette d'impôt provenant de l'apport des titres SGN à COGEMA dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à TECHNIP.

b) Inclut à hauteur de 20.12 millions d'euros l'impôt payé sur la plus-value comptabilisée (mais non encaissée) suite à l'apport des titres SGN.

TECHNIP

NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

1 - CONTRATS A LONG TERME : PRISE EN COMPTE DES RESULTATS

2 - VALORISATION DES EN COURS DE PRODUCTION

3 - OPERATIONS EN COMMUN ET CONTRATS EN PARTENARIAT

4 - PROVISION POUR RISQUES GEOPOLITIQUES

5 - TRANSACTIONS EN DEVISES

6 - TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES

7 - ELEMENTS EXCEPTIONNELS

8 - INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES

9 - INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

10 - PASSAGE A L'EURO

11 - AN 2000

1. ***CONTRATS A LONG TERME : PRISE EN COMPTE DES RESULTATS***

Le bénéfice net estimé des contrats à long terme est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement technique lorsque le contrat, tant par sa valeur que par le produit escompté, est considéré comme significatif, et que l'avancement dans la réalisation du contrat est suffisant.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité. Une partie de la provision répartie en fonction des dépenses engagées est affectée en couverture des en cours de production. Le complément est comptabilisé au titre de la provision pour pertes prévisibles sur contrats.

En fin de contrat, les dépenses qui restent à exposer après la vente font l'objet d'une provision pour charges pour finir.

2. ***VALORISATION DES EN COURS DE PRODUCTION***

La valorisation des en cours de production inclut :

- Les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et les diverses prestations rattachées directement au contrat.
- Le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisé au coût individuel majoré d'un coefficient de frais de fonctionnement et d'exploitation en vue d'absorber toutes les charges d'exploitation à l'exclusion du coût commercial, du coût de recherche et de développement et de la charge de sous-activité.

Les en cours de production ne comprennent pas de frais financiers.

Les coûts supportés avant la signature d'une affaire lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur, dont on peut raisonnablement envisager la signature sont isolés au titre du stock des offres en cours et virés en en cours de production lors de l'obtention définitive du contrat.

Une provision pour dépréciation des offres en cours est constituée afin de tenir compte de la probabilité du succès de ces propositions.

3. ***OPERATIONS EN COMMUN ET CONTRATS EN PARTENARIAT***

Certains grands projets sont réalisés avec des partenaires dans le cadre juridique de sociétés dédiées.

- Sociétés en participation

Certains grands projets sont réalisés avec des associés dans le cadre juridique de sociétés en participation. Lorsque TECHNIP en assure la gérance, l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine, des charges et recettes de la société en participation est inclus dans le bilan et le compte de résultat de TECHNIP. La quote-part de résultat de l'exercice revenant à l'associé est virée à son compte courant.

- Autres formes de sociétés

Les dividendes reçus directement ou indirectement par TECHNIP sont comptabilisés sous la rubrique "Bénéfice attribué".

La contribution aux pertes subies directement ou indirectement par TECHNIP est comptabilisée sous la rubrique "Perte supportée".

4. *PROVISION POUR RISQUES GEOPOLITIQUES*

La réalisation des contrats forfaitaires clés en main destinés à l'exportation, expose le Groupe TECHNIP au-delà des risques industriels, commerciaux et financiers contractuels.

A partir de son expérience, le Groupe constitue une provision en vue de se prémunir d'une dégradation brutale de son environnement qui affecterait de manière significative la bonne fin des projets en cours.

La provision pour risques géopolitiques est calculée chaque année à partir des différents critères d'appréciation de risque. Elle est assise sur le backlog (travaux restant à réaliser sur contrats en cours).

5. *TRANSACTIONS EN DEVISES*

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables actuels

Les dettes et créances en monnaie étrangères, liées aux contrats à long terme, sont comptabilisées à un cours interne, défini comme le cours moyen économique du contrat dans le cadre de la gestion globale du change de la société. Ce cours est retenu, notamment, pour la valorisation des en cours de production et des appels de fonds. Les éventuels écarts mis en évidence lors du dénouement des opérations, au niveau de la gestion globale du change, sont dégagés en résultat au fur et à mesure de leur apparition.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

L'appréciation de risque de change est effectuée, en fin d'année, à partir de la position globale de change de la société. Lorsque cette dernière met en évidence une perte latente, une provision de risque de change, d'égal montant, est dotée.

Les comptabilités de chantier tenues en devises pour un contrat en cours d'exécution font l'objet du traitement suivant lors de leur intégration dans les comptes sociaux. Le compte de résultat est converti au taux interne à l'exception du résultat lequel est converti au taux de fin d'exercice. Les postes du bilan tels que : les immobilisations, les en cours de production, les comptes de liaison autres que celui assurant le transfert de résultat, les acomptes reçus sur commandes en cours sont valorisés au taux interne. Les autres postes sont convertis au cours de clôture et la différence de conversion qui est constatée est présentée en écart de conversion. L'incidence des variations de change, qui pourrait découler de la gestion des devises sur le résultat du contrat, est appréhendée annuellement lors de la détermination du résultat prévisionnel d'ensemble de fin d'affaires.

6. *TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES*

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir le risque filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières ou commerciales rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risque.

Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

Les cessions de titres, pour la part couverte par des provisions, sont compensées dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

7. *ELEMENTS EXCEPTIONNELS*

Certaines charges, non liées à l'activité courante, sont traitées en éléments exceptionnels.

8. *INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES*

L'intéressement et la participation aux résultats qui seront attribués aux salariés ont été comptabilisés à titre prévisionnel.

9. *INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE*

L'obligation future et conditionnelle, liée à l'application de la convention collective, en matière d'indemnité à verser lors du départ à la retraite, fait l'objet d'une provision totale pour les salariés âgés de plus de 50 ans.

Pour les salariés âgés de plus de 45 ans et ayant 50 ans au plus, cette obligation future et conditionnelle est mentionnée en engagements hors bilan.

10. *PASSAGE A L'EURO*

Les informations fournies en Euro concernant les comptes 1998, 1997 et 1996 sont exprimées sur la base de la parité fixée au premier janvier 1999. Aucune charge n'a été comptabilisée ou provisionnée au titre du coût de passage à la monnaie unique.

11. *AN 2000*

Une structure a été mise en place afin de permettre à l'entreprise de ne pas être affectée par d'éventuelles difficultés qui pourraient survenir à l'occasion du passage à l'an 2000.

Compte tenu de l'activité de la société, les dépenses internes d'adaptation ne devraient pas représenter de montants significatifs et seront prises en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

TECHNIP

NOTES FINANCIERES

12 - ACTIF IMMOBILISE

13 - AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES

14 - CREANCES

15 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

16 - COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF ET DE PASSIF

17 - ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

18 - VARIATION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES

19 - PROVISIONS

20 - NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

21 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER RATTACHES AUX CREANCES ET DETTES

22 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

23 -CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

24 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

25 - EFFECTIF MOYEN

26 - RESULTAT FINANCIER

27 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

28 - ETAT DES ENGAGEMENTS

29 - INSTRUMENTS DE TRESORERIE

30 - SITUATION FISCALE LATENTE

31 - DETTES ASSORTIES DE GARANTIE

32 - IMPOTS

12 - ACTIF IMMOBILISE

a) Variations de l'exercice

En millions de FRF

VALEUR BRUTE	IMMOBILISATIONS			ACTIF IMMOBILISE
	INCORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIERES	
- 01.01.1996	39.7	181.6	1,273.6	1,494.9
Acquisitions 1996	3.9	18.8	3.5	26.2
Cessions 1996		(11.5)	(24.0)	(35.5)
- 31.12.1996	43.6	188.9	1,253.1	1,485.6
Acquisitions 1997	4.1	22.0	761.2 (2)	787.3
Cessions 1997	(14.8) (1)	(9.2)	(43.8)	(67.8)
- 31.12.1997	32.9	201.7	1,970.5	2,205.1
Acquisitions 1998	6.4 (3)	37.2 (3)	94.9	138.5
Cessions 1998	(0.4)	(19.9)	(34.3)	(54.6)
- 31.12.1998 : TOTAL VALEUR BRUTE	38.9	219.0	2,031.1	2,289.0

AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	IMMOBILISATIONS			ACTIF IMMOBILISE
	INCORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIERES	
- 01.01.1996	22.0	101.4	55.0	178.4
Dotations 1996	8.8	18.6	4.8	32.2
Reprises 1996		(11.1)	(5.5)	(16.6)
- 31.12.1996	30.8	108.9	54.3	194.0
Dotations 1997	6.4	19.6		26.0
Reprises 1997	(11.0) (1)	(8.9)	(16.0)	(35.9)
- 31.12.1997	26.2	119.6	38.3	184.1
Dotations 1998	7.5 (3)	28.8 (3)	24.7	61.0
Reprises 1998	(0.4)	(18.4)	(13.9)	(32.7)
- 31.12.1998 : TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	33.3	130.0	49.1	212.4

- 31.12.1998 : TOTAL VALEUR NETTE en millions de francs	**5.6**	**89.0**	**1,982.0**	**2,076.6**
- 31.12.1998 : TOTAL VALEUR NETTE en millions d'euros	***0.9***	***13.6***	***302.1***	***316.6***

(1) Dont Apport Branche SPEICHIM : Brut 14.5 MF, Amortissement 11 MF soit une valeur nette comptable de 3.5 MF.

(2) Dont titres COGEMA 700 MFacquis en contrepartie de l'apport des titres SGN suite à l'augmentation de capital COGEMA réservée à TECHNIP.

(3) Dont reprise au 01/10/1998 des éléménts TP Abu Dhabi et TP Qatar suite à la cession de succursale entre TECHNIP et TPG soit en valeur brute 2.1 MF pour les incorporelles et 8.5 MF pour les corporelles et pour les amortissements 1.5 MF pour les incorporelles et 4.9 pour les corporelles.

b) Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce EGI

provient de l'acquisition de cette division le 01/07/1993.
Il est amorti sur 5 ans à compter de 1993.
A été apporté dans le cadre de l'apport de branche SPEICHIM

Le fonds de commerce SPEICHIM

provient de l'acquisition de cette branche d'activité le 01/07/1993. Il est amorti sur 5 ans à compter de 1993.
A été apporté dans le cadre de l'apport de branche SPEICHIM

La licence Rhône Poulenc

provient de l'acquisition de la branche d'activité SPEICHIM le 01/07/1993.
Elle est amortie sur 5 ans à compter de 1994.
A été apporté dans le cadre de l'apport de branche SPEICHIM

Les brevets ciment CLE

proviennent de l'apport CLE lors de son absorption le 01/10/1993. Ils sont amortis sur 5 ans à compter de 1994.

Le coût des logiciels achetés

est immobilisé lorsqu'il est significatif.
Ces logiciels sont amortis sur :
- Valeur unitaire > à 2500 F HT & < à 100 000 F HT : 2 ans
- Valeur unitaire > à 100 000 F HT : 4 ans

c) Immobilisations corporelles

- Utilités de chantier :

les immobilisations acquises spécifiquement pour la réalisation d'un contrat sont classées sous la rubrique valeurs d'exploitation.

Au moment de la vente du contrat, les utilités de chantier ayant une valeur d'usage sont transférées aux immobilisations corporelles. Elles sont amorties sur une durée de 4/5 ans, sauf contraintes locales particulières.

- Amortissements :

La dépréciation est calculée suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

. constructions	25 ans
. agencements	8 / 10 ans
. matériel et outillage	5 ans
. matériel de transport	5 ans
. matériel de bureau	5 ans
. matériel informatique	3 / 5 ans
. mobilier de bureau	10 ans

- Informations en matière de crédit-bail :

Aucun engagement ou droit significatif n'existe au 31 décembre 1998.

d) Immobilisations financières

- Participations et créances rattachées à des participations :

Les provisions sont constituées dès que la valeur de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et de ses perspectives d'évolution.

Jusqu'à concurrence de la valeur de la participation, la dotation lui est affectée; au-delà elle s'impute sur les créances rattachées. Lorsque tous les postes appropriés ont été provisionnés, l'excédent de provision est comptabilisé en tant que provision pour risques.

L'ensemble des provisions est intégralement comptabilisé en charges financières.

- Prêts :

Une provision est constituée lorsque la situation du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

- Autres immobilisations financières :

Elles sont principalement constituées par des dépôts et cautionnements.

13 - AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES

Les acomptes versés ou reçus concernent la plupart des activités de TECHNIP à moyen ou long terme.
Seuls les acomptes versés ou reçus au 31 décembre figurent au bilan.

14 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement. La variation des provisions est présentée à la note 19.
Les pertes sur créances devenues irrécouvrables sont, pour la part couverte par des provisions, compensées avec la reprise de provision correspondante.

CREANCES AU 31.12.1998	BRUT	PROVISIONS	NET
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	612.8	139.4	473.4
- AUTRES CREANCES			
. ETAT	50.6	-	50.6
. AUTRES	263.6	99.6	164.0
- GROUPE ET ASSOCIES			
. FILIALES	29.9	18.6	11.3
. ASSOCIES	9.0	-	9.0
TOTAL DES CREANCES en millions de francs	965.9	257.6	708.3
TOTAL DES CREANCES en millions d'euros	*147.3*	*39.3*	*108.0*

15 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont principalement représentées par des parts de SICAV, des fonds communs de placement et des certificats de dépôt.
Elles sont évaluées à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure.

16 - COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF ET DE PASSIF

Ces rubriques représentent, principalement, des charges d'exploitation payées d'avance ou des produits d'exploitation perçus d'avance.

17 - ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

La détermination des écarts de conversion actif et passif résulte de l'application de la note 5.
La présentation à l'actif ou au passif du bilan est fonction du solde pour chaque contrat de l'ensemble des revalorisations des dettes et créances en monnaies étrangères le concernant.

18 - VARIATION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES

a) Variation des capitaux propres

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
CAPITAUX PROPRES AU 1 JANVIER AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	2,685.4	1,810.3	1,509.2
AUGMENTATION DE CAPITAL (1)	4.4	5.3	7.9
ANNULATION D'ACTIONS (2)	(494.6)		
VARIATION DE LA PRIME D'EMISSION (1)	63.1	66.7	58.7
VARIATION DE LA PRIME DE FUSION			
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES (3)	(0.6)	(0.2)	1.3
RESULTAT DE l'EXERCICE	491.1	974.2	376.1
ACOMPTES SUR DIVIDENDES			
DIVIDENDES	(237.7)	(170.9)	(142.9)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE EN COURS en millions de francs	2,511.1	2,685.4	1,810.3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE EN COURS en millions d'euros	*382.8*	*409.4*	*276.0*

(1) SOUSCRIPTION DANS LE CADRE DES PLANS D'OPTIONS 1993 & 1996 SOIT 128 190 TITRES (1ère, 2ème & 3ème tranches) ET CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE SOIT 93 136 TITRES.

(2) ANNULATION DE 977 876 TITRES SOIT CAPITAL SOCIAL 19.5 MF ET AUTRES RESERVES 475.1 MF SUITE A l'AGE DU 29 OCTOBRE 1998 ET DU C.A. DU 11 DECEMBRE 1998.

(3) SOLDE DES DOTATIONS/REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES DES LOGICIELS IMMOBILISES

b) La composition du capital a varié comme suit :

CATEGORIES DE TITRES	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
ACTIONS			
NOMBRE DE TITRES AU DEBUT DE L'EXERCICE	16,532,549	16,270,324	15,877,705
AUGMENTATIONS	221,326	262,225	392,619
ANNULATION	(977,876)	0	0
NOMBRE DE TITRES A LA FIN DE L'EXERCICE	15,775,999	16,532,549	16,270,324
VALEUR NOMINALE EN FRANCS	20	20	20
MONTANT DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE en millions de francs	315.5	330.7	325.4
MONTANT DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE en millions d'euros	*48.1*	*50.4*	*49.6*

c) Plan d'options de souscription d'actions :

Le plan 1993 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 février 1993 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 25 mars 1993, du 30 mars 1994 et du 13 février 1995. Sa durée est de 5 ans et porte sur un nombre d'options attribuables ne pouvant excéder 5 % du capital. Le nombre d'options restant pouvant être souscrites est de 80 115.

Le plan 1996 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 1995 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 14 mars 1996 et du 13 mars 1997.
Il porte sur un nombre d'options attribuables ne pouvant excéder 5 % du capital. Le nombre d'options restant pouvant être souscrites est de 336 315.

Le plan d'achat 1998 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1998 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1998. Il se substitue à la dernière tranche du plan 1996 pour le nombre d'options restantes et utilisera les actions achetées par la société. Le nombre d'options restant pouvant être souscrites est de 138 711.

19 - PROVISIONS

a) Variations des provisions

NATURE DES PROVISIONS	MONTANTS AU 31/12/1998	VARIATIONS 1998		MONTANTS AU 31/12/1997	MONTANTS AU 31/12/1996
		REINTEGR. EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE		
PROVISIONS REGLEMENTEES	2.8	2.6	2.0	3.4	3.6
PROVISIONS POUR RISQUES	866.9	178.7	36.2	1,009.4	1,149.7
PROVISIONS POUR CHARGES	359.6	416.9	204.2	572.3	644.3
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOB.FINANCIERES	49.1	13.9	24.7	38.3	54.3
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES	257.7	20.1	13.8	264.0	182.8
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'EN-COURS DE PRODUCTION ET DES OFFRES EN COURS	208.1	86.3	115.4	179.0	145.7
TOTAL DES PROVISIONS en millions de francs	1,744.2	718.5	396.3	2,066.4	2,180.4
TOTAL DES PROVISIONS en millions d'euros	*265.9*	*109.5*	*60.4*	*315.0*	*332.4*

b) Ventilation des dotations et des réintégrations (en millions de francs)

	1998	1997	1996
DOTATIONS D'EXPLOITATION	344.0	440.0	364.8
DOTATIONS FINANCIERES	27.7	27.3	12.3
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	24.6	33.6	88.1
DONT RECLASSEMENT PROVISIONS		(20.0)	
DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS	396.3	480.9	465.2
REINTEGRATIONS D'EXPLOITATION	695.1	504.3	237.1
REINTEGRATIONS FINANCIERES	20.8	34.1	11.2
REINTEGRATIONS EXCEPTIONNELLES	2.6	54.9	12.8
DONT RECLASSEMENT PROVISIONS		(20.0)	
	718.5	573.3	261.1
TRANSFERTS DE CHARGES	30.5	18.9	9.8
COMPENSATION (voir notes 6 & 14)			
- PERTES SUR PARTICIPATIONS ET AUTRES COUVERTES PAR PROVISIONS	(0.1)	(1.4)	(5.2)
- CREANCES DEVENUES IRRECOUVRABLES	(11.7)	(6.0)	(24.4)
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES ET COMPENSATION	737.2	584.8	241.3

c) Nature et évaluation des risques ou charges significatifs couverts par des provisions

Les provisions pour risques incluent :

La provision pour risque de change (voir note 5),
La provision pour risques sur contrats constituée à partir des meilleurs éléments connus pour chacun des contrats,
La provision pour risques géopolitiques destinée à faire face aux risques inhérents à notre activité (voir note 4).

Les provisions pour charges incluent notamment :

La provision pour charges pour finir sur contrats (voir note 1),
La provision pour indemnités de fin de carrière (voir note 9).

20 - NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif, de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles TECHNIP détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50 %.

ACTIF (En valeur brute)	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1,258.8	1,233.2	1,189.5
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	0.6	5.7	0.1
CREANCES	143.1	182.5	169.0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12.3	11.9	11.8
TOTAL ACTIF en millions de francs	1,414.8	1,433.3	1,370.4
TOTAL ACTIF en millions d'euros	*215.7*	*218.5*	*208.9*
PASSIF			
DETTES FINANCIERES	63.5	67.6	80.8
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	208.9	155.3	96.4
DETTES D'EXPLOITATION	28.3	46.0	43.9
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0.6	
TOTAL PASSIF en millions de francs	300.7	269.5	221.1
TOTAL PASSIF en millions d'euros	*45.8*	*41.1*	*33.7*
CHARGES FINANCIERES en millions de francs	15.2	7.2	0.0
CHARGES FINANCIERES en millions d'euros	*2.3*	*1.1*	*0.0*
PRODUITS FINANCIERS en millions de francs	78.0	117.6	63.5
PRODUITS FINANCIERS en millions d'euros	*11.9*	*17.9*	*9.7*

21 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER RATTACHES AUX CREANCES ET DETTES

		31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
L'ensemble des produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élève à	En millions de francs	255.4	215.6	379.1
	En millions d'euros	*38.9*	*32.9*	*57.8*
Les frais à payer inscrits dans les différentes rubriques des dettes représentent	En millions de francs	274.7	237.1	242.6
	En millions d'euros	*41.9*	*36.1*	*37.0*

22 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ACTIF (2) (3)	31.12.1998	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
- IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Créances rattachées à des participations, prêts (1) et autres immobilisations financières	232.4	4.3	228.1
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	473.4	388.2	85.2
- GROUPE ET ASSOCIES	20.3	20.3	0.0
- AUTRES CREANCES	214.6	211.3	3.3
- COMPTES DE REGULARISATION	28.6	28.6	0.0
TOTAL DES CREANCES en millions de francs	969.3	652.7	316.6
TOTAL DES CREANCES en millions d'euros	*147.8*	*99.5*	*48.3*

(1) Prêts accordés en cours d'exercice : 4.3
Remboursements obtenus en cours d'exercice : 33.3

(2) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(3) Net de provision

PASSIF	31.12.1998	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
- EMPRUNTS (1)(2) ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	378.9	378.9		
- EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	27.8	1.2	7.9	18.7
- GROUPE ET ASSOCIES	87.8	87.8		
- AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	3,022.7	2,158.1	864.6	
- DETTES FOURNISSEURS	423.7	420.4	3.3	
- DETTES FISCALES ET SOCIALES	268.6	268.6		
- DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	16.7	16.7		
- AUTRES DETTES	128.5	128.5		
- COMPTES DE REGULARISATION	0.3	0.3		
SOUS-TOTAL	4,355.0	3,460.5	875.8	18.7
- FINANCEMENT DES TEC				
. AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	(3,022.7)	(2,158.1)	(864.6)	
. PREFINANCEMENT	(377.8)	(377.8)		
TOTAL DES DETTES en millions de francs	954.5	924.6	11.2	18.7
TOTAL DES DETTES en millions d'euros	*145.5*	*140.9*	*1.7*	*2.9*

(1) Emprunts contractés au cours de l'exercice : néant
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : néant

(2) Inclut le préfinancement ARZEW : 377.8

23 - CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
- CREANCES Clients et comptes rattachés : les effets à recevoir représentent			
En millions de francs	Néant	Néant	Néant
En millions d'euros	*Néant*	*Néant*	*Néant*
- DETTES Les effets à payer, rattachés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ainsi qu'aux dettes fournisseurs, s'établissent à			
En millions de francs	378.4	379.4	383.7
En millions d'euros	*57.7*	*57.8*	*58.5*

24 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.1998	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
	en millions d'euros		en millions de francs	
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	*572.3*	3,754.1	4,292.9	5,177.6
dont export	499.5	*3,276.4*	*3,728.2*	*4,976.7*
CHIFFRE D'AFFAIRES ECONOMIQUE	*443.5*	2,909.4	2,978.3	3,573.2
dont export	394.0	*2,584.5*	*2,502.8*	*3,175.4*

Le chiffre d'affaires économique représente la production de l'exercice au prix de vente.

25 - EFFECTIF MOYEN

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
Il correspond à	1597	1651	1676
a)	collaborateurs	collaborateurs	collaborateurs

a) Après départ de 65 personnes chez KREBS SPEICHIM au 01/01/1998

26 - RESULTAT FINANCIER

Après neutralisation de différentes rubriques comptables qui se compensent, les principaux flux qui permettent d'appréhender le résultat financier de l'exercice s'analysent comme suit :

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
- Variation nette des provisions sur filiales (voir note 5).	(9.2)	(10.8)	(4.1)
- Revenu des participations, des autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé.	90.5	122.2	55.0
- Frais financiers sur emprunts, change, variation nette sur autres provisions,facturation des co-associés dans les sociétés en participation et charges financières diverses.	(0.6)	(17.4)	0.9
- Revenu provenant de la SCI.	25.1	19.9	19.2
- Revenu financier sur la gestion de trésorerie.	109.7	130.4	154.6
RESULTAT FINANCIER (produit) en millions de francs	215.5	244.3	225.6
RESULTAT FINANCIER (produit) en millions d'euros	*32.9*	*37.2*	*34.4*

27 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

RUBRIQUES	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
COUTS SOCIAUX	(13.5)	(17.8)	(19.2)
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
- Risques géopolitiques et charges diverses		(10.0)	10.0
- Autres charges	(15.0)		
- Indemnités de fin de carrière	(7.6)	(1.3)	(5.6)
- Risques contrats			(80.0)
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS			
- Risques divers contrats		13.3	0.7
- Charges diverses		19.6	
- Indemnités de fin de carrière			
INDEMNITES D'ASSURANCES	57.8		81.2
PLAN ASSURANCE INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE SOUSCRIT (Couvert par des provisions)		(20.0)	
ABONDEMENT	(11.4)	(14.5)	(4.6)
PLUS-VALUE BRUTE SUR CESSIONS DE TITRES (SGN, INTERCONTROLE)		692.8	
DIVERS	(31.1)	(23.1)	(7.7)
RESULTAT EXCEPTIONNEL en millions de francs	(20.8)	639.0	(25.2)
RESULTAT EXCEPTIONNEL en millions d'euros	*(3.2)*	*97.4*	*(3.8)*

28 - ETAT DES ENGAGEMENTS

RUBRIQUES		*31.12.1998*	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
		en millions d'euros	en millions de francs		
ENGAGEMENTS DONNES	(1)	*259.5*	1,702.1	1,951.9	1,562.8
ENGAGEMENTS RECUS	(2)	*80.3*	527.0	476.3	548.0
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		voir note 29	voir note 29	voir note 29	voir note 29
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS		néant	néant	néant	néant
ACHATS D'ACTIONS A LIVRER A LA LIQUIDATION		*1.8*	11.7	-	-
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (voir note 9)		*2.9*	18.9	20.1	22.3

(1) Ces engagements correspondent :

- Aux engagements sur contrats TECHNIP.

Ils représentent principalement les cautions ou garanties données par nos banques ou nos assurances à différents clients pour la bonne exécution de nos contrats, notamment leur bonne fin, ou consécutives aux paiements des retenues de garantie.

- Aux engagements donnés pour le compte des filiales.

. en garantie auprès des clients

. en contre-garantie auprès des banques

. au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour les contrats :
Qatargas (Qatar), Leuna (Allemagne), LNG (Nigéria), Sanlong nylon (Chine), Vinyl chloride (Malaisie), Epmi Tcot (Malaisie), Epmi Umbrella (Malaisie), IPC (Malaisie), Petronas Carigali (Malaisie), Bouygues offshore (Malaisie), Nippon Oil (Malaisie), Elgin Franklin (UK), Paraxylène (Belgique), Aramco (Arabie Saoudite), PVC Kerteh (Malaisie), Jusepin (Vénézuela), OGP Engineering (Malaisie), Melaka Petronas (Malaisie), Hawiyah Sulphur (Arabie Saoudite), Midor (Egypte), Vehop (Vénézuela), Sincor (Vénézuela), OGD2 (Abu Dhabi).
La valorisation des engagements correspondant à ces contrats n'est pas incluse dans le tableau chiffré ci-dessus.

- Aux engagements donnés pour le compte des tiers.

(2) Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs.

29 - INSTRUMENTS DE TRESORERIE

TECHNIP met en oeuvre des instruments de trésorerie afin de couvrir les risques de change et de taux issus de nos activités commerciales.

NATURE DES INSTRUMENTS DE TRESORERIE	*Nominal au 31.12.1998* *en millions d'euros*	Nominal des contrats de couverture en millions de FRF		
		au 31/12/1998	au 31/12/1997	au 31/12/1996
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE				
ACHATS A TERME DE DEVISES CONTRE FRANCS	*0.1*	0.7	76.0	23.6
VENTES A TERME DE DEVISES CONTRE FRANCS	*84.4*	553.7	675.3	374.4
ACHATS D'OPTIONS DE VENTE	-	-	570.0	-
ACHATS / VENTES A TERME DE DEVISES CONTRE DEVISES	*3.8*	25.0	-	10.4
ACHATS D'OPTIONS DE DEVISES CONTRE DEVISES	-	-	-	56.1
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX				
SWAPS DE TAUX	-	-	200.0	-
FUTURE RATE AGREEMENT (FRA)	-	-	-	-

30 - SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 1998, la situation fiscale latente de la société est principalement constituée par les résultats sur contrats à long terme et les provisions non déductibles.

31 - DETTES ASSORTIES DE GARANTIE

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative.

32 - IMPOTS

L'impôt est calculé sur les résultats soumis à l'impôt sur les sociétés qui n'incluent pas certains résultats de participations financières et opérations en commun.

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions de francs)
(en millions d'euros)

TECHNIP

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions de FRF

NATURE DES INDICATIONS		31.12.1994	31.12.1995	31.12.1996	31.12.1997	31.12.1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE						
A) - Capital social appelé		314.3	317.6	325.4	330.7	315.5
non appelé		-	-	-	-	-
B) - Nombre d'actions émises	(1)	15,717,205 (2)	15,877,705 (2)	16,270,324 (2)	16,532,549 (2)	15,775,999 (2)
C) - Nombre de coupures d'actions émises		-	-	-	-	-
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions		-	-	-	-	-
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES						
A) - Chiffre d'affaires hors taxes		5,111.2	2,830.1	5,177.6	4,292.9	3,754.1
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions		683.4	534.6	757.2	1,219.9	374.7
C) - Impôts sur les bénéfices		145.0	148.3	149.1	312.0	176.0
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions		288.9	343.7	376.1	974.2	491.1
E) - Montant des bénéfices distribués		125.7	142.9	170.9	237.7 (4)	En cours d'approbation
III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en FRF)						
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions		34.26 (2)	24.33 (2)	37.37 (2)	54.91 (2)	12.60 (2)
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions		18.38 (2)	21.65 (2)	23.12 (2)	58.93 (2)	31.13 (2)
C) - Dividende versé à chaque action		8.00 (2)	9.00 (2)	10.50 (2)	14.5 (2)	En cours d'approbation (2)
IV - PERSONNEL						
A) - Nombre de salariés		1,770	1,701	1,648	1,655	1,615 (3)
B) - Montant de la masse salariale		489.7	480.8	471.7	463.7	490.1
C) - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)		226.5	224.6	220.6	221.7	223.1

(1) PLANS D'OPTIONS
1993 : PLAN AUTORISE PAR L'A.G E DU 11/02/1993 ET MIS EN PLACE PAR TRANCHES SUCCESSIVES PAR LES C.A. DU 25/03/1993. DU 30/03/1994 ET DU 13/02/1995. SA DUREE EST DE 5 ANS ET PORTE SUR UN NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUABLES NE POUVANT EXCEDER 5% DU CAPITAL.
1996 : PLAN AUTORISE PAR L'A.G E DU 16/05/1995 ATTRIBUABLE EN TROIS TRANCHES LA PREMIERE A ETE MISE EN PLACE PAR LE CA DU 14/03/1996, LA SECONDE PAR LE CA DU 13/03/1997. LA DERNIERE PAR LE CA DU 11

(2) SELON ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 1994 QUI DIVISE PAR CINQ LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION (20 FRANCS CHACUNE AU LIEU DE 100 FRANCS).

(3) APRES MUTATION AU 01/01/1998 DE 65 PERSONNES CHEZ KREBS SPEICHIM

(4) DIVIDENDES DISTRIBUES SELON RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/04/1998 DECIDANT QUE LA QUOTE-PART REVENANT AUX ACTIONS AUTODETENUES SERA AFFECTEE AU COMPTE REPORT A NOUVEAU SOIT 138 711 ACTIONS A 14.50 FRF = 2 011 309 50 FRF.

TECHNIP

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions d'Euros

NATURE DES INDICATIONS		31.12.1994	31.12.1995	31.12.1996	31.12.1997	31.12.1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE						
A) - Capital social appelé		47.9	48.4	49.6	50.4	48.1
non appelé		-	-	-	-	-
B) - Nombre d'actions émises	(1)	15,717,205 (2)	15,877,705 (2)	16,270,324 (2)	16,532,549 (2)	15,775,999 (2)
C) - Nombre de coupures d'actions émises		-	-	-	-	-
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions		-	-	-	-	-
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES						
A) - Chiffre d'affaires hors taxes		779.2	431.4	789.3	654.4	572.3
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions		104.2	81.5	115.4	186.0	57.1
C) - Impôts sur les bénéfices		22.1	22.6	22.7	47.6	26.8
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions		44.0	52.4	57.3	148.5	74.9
E) - Montant des bénéfices distribués		19.2	21.8	26.1	36.2 (4)	En cours d'approbation
III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en Euros)						
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions		5.22 (2)	3.71 (2)	5.70 (2)	8.37 (2)	1.92 (2)
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions		2.80 (2)	3.30 (2)	3.52 (2)	8.98 (2)	4.75 (2)
C) - Dividende versé à chaque action		1.22 (2)	1.37 (2)	1.60 (2)	2.21 (2)	En cours d'approbation (2)
IV - PERSONNEL						
A) - Nombre de salariés		1,770	1,701	1,648	1,655	1,615 (3)
B) - Montant de la masse salariale		74.7	73.3	71.9	70.7	74.7
C) - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)		34.5	34.2	33.6	33.8	34.0

(1) PLANS D'OPTIONS :
1993 : PLAN AUTORISE PAR L'A G.E DU 11/02/1993 ET MIS EN PLACE PAR TRANCHES SUCCESSIVES PAR LES C A. DU 25/03/1993, DU 30/03/1994 ET DU 13/02/1995. SA DUREE EST DE 5 ANS ET PORTE SUR UN NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUABLES NE POUVANT EXCEDER 5% DU CAPITAL.
1996 : PLAN AUTORISE PAR L'A G.E. DU 16/05/1995 ATTRIBUABLE EN TROIS TRANCHES . LA PREMIERE A ETE MISE EN PLACE PAR LE CA DU 14/03/1996, LA SECONDE PAR LE CA DU 13/03/1997, LA DERNIERE PAR LE CA DU 11

(2) SELON ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 1994 QUI DIVISE PAR CINQ LA VALEUR NOMINALE DE l'ACTION (3 EUROS CHACUNE AU LIEU DE 15 EUROS).

(3) APRES MUTATION AU 01/01/1998 DE 65 PERSONNES CHEZ KREBS SPEICHIM

(4) DIVIDENDES DISTRIBUES SELON RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/04/1998 DECIDANT QUE LA QUOTE-PART REVENANT AUX ACTIONS AUTODETENUES SERA AFFECTEE AU COMPTE REPORT A NOUVEAU SOIT 138 711 ACTIONS A 2.2 EUROS = 306 622.15 EUROS.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES / SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES		MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE						
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de TECHNIP (ou dont le rôle dans le Groupe est considéré comme significatif)												
1/-Filiales (plus de 50% du capital détenu par TECHNIP)												
TECHNIP ITALY 68, Via Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires F.Français 0.00339	50,000,000,000	2,501,906,558	95.30%	133,252,182	133,252,182			Garantie de Réalisation sur Hawiyah Sulphur	• 277,446,390,978	• 5,536,834,853	
T P L - TECNOLOGIE PROGETTI LAVORI S p.A. 38, Via Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires F Français 0.00339	18,000,000,000	14,506,917,095	95.00%	47,531,766	47,531,766				• 1,142,055,989,106	• 13,019,658,335	52,326,000
TECHNIP-GEOPRODUCTION 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		35,000,000	28,100,428	100 00%	45,578,570	45,578,570	b)	15,514	5,917,804 & garantie de réalisation sur Qatargas , Jusepin & Elf Exploration UK	• 574,577,984	• 8,397,991	3,000,000
LUSOTECNA Rua Padre Antonio Vieira, 26, 5o 1092 LISBONNE CODEX PORTUGAL	Escudos F.Français 0.03272	120,000,000	635,371,978	63 33%	34,040,731	14,040,731	a)	4,253,600		• 774,078,683	• (648,883,677)	
TECHNIP SERI CONSTRUCTION (TECHNIP TPS) 24, Boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS		6,000,000	4,744,298	100.00%	999,400	999,400	a)	576,000		• 39,024,533	• 3,199,361	3,572,996
TECPLANT - INGEST Gran Via Carlos III - 97 J 08028 BARCELONE - ESPAGNE	Pesetas F.Français 0 39420	96,430,000	209,658,941	100.00%	5,565,922	5,565,922				• 1,183,266,867	• 67,629,849	2,720,540
TECH - ATLAN 24, Boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES		2,000,000	(714,006)	100.00%	2,000,000	2,000,000	b)	2,000,000		• 35,463,231	• 273,023	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
S C.I. CB3 DEFENSE 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		2,825,000	480,000	100.00%	565,091,018	565,091,018	a) 206,766,525	8,178,075	• 93,001,077	• 16,370,335	
TECHNIP CAPITAL Rue Montagne du Parc 4 Warandeberg 1000 BRUXELLES - BELGIQUE	F Belges F.Français 0.16261	778,000,000	100,832,513	100.00%	126,770,060	126,770,060			• 170,400	• 70,337	
TECHNIP INC 7680 Woodway Drive, Suite 250 HOUSTON TEXAS 77063 - USA	USD F.Français 5.62210	2,000,000	392,987	100.00%	10,396,341	10,396,341			• 1,156,501	• 943,058	2,900,000
TECHNIP ANLAGENBAU GmbH Grafenberger Allee 277 D-40237 DUSSELDORF - ALLEMAGNE	D Marks F. Français 3.35386	100,000	46,379	100.00%	105,468	105,468		garantie de réalisation sur Leuna	• 5,309,500	-	
TECHNIP INTERNATIONAL AG Industriestrasse 13 C , Postfach 4339 CH 6304 ZOUG - SUISSE	F.Suisses F Français 4 07990	5,000,000	3,509,787	100 00%	20,215,412	20,215,412			• 164,613,026	• 972,827	
TECHNIP ENVIRONNEMENT 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		15,000,000	(7,140,468)	100.00%	14,999,400	14,999,400			• 0	• 42,459,474	
TECHNIP TIANCHEN 521 Jing Jin Road Tianjin 300400 REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	USD Yuans F Français 0.67910 5.62210	600,000	(3,284,825)	60.00%	2,096,000	0	b) 535,013		• 44,300,000	• (3,000,000)	
TECHNIP C.I.S 20, rue Galernaya 190 000 SAINT PETERSBOURG - RUSSIE	Roubles F.Français 0.27230	1,900	5,168,985	70.00%	4,637,008	0			• 16,513,627	• (11,250,566)	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES / SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP FAR EAST 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE	Ringgit F Français 1.47950	1,000,000	12,650,442	100.00%	207,750	207,750		22,473,596	• 35,269,748	• 14,438,699	
COFRI 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX		4,400,000	2,423,743	100 00%	4,711,901	4,711,901			• 0	• 392,333	2,199,700
TTI L SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		250,000	(2,284,542)	60.00%	150,000	150,000		Garantie de réalisation sur MIDOR	• 0	• 6,582,373	
TECHNIP CLEPLAN Avenida Paulista 2073 24/25 Andares - Conjunto Nacional Edificio Horsa 1 - Cerqueira César 01311 - 940 SAO PAULO SP- BRESIL	Real F Français 4 65210	250,000	(1,424,894)	58 30%	1,074,421	0	b) 11,244,200	470,120	• 2,705,788	• 482,585	
TECHNIP OVERSEAS SA C/O ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE Apartado 6 - 1014 EL DORADO PANAMA - République de Panama	USD F Francais 5 62210	10,000	0	100.00%				Garantie de réalisation sur OGD II			
2/-Participations (10 à 50% du capital détenu par TECHNIP)											
KREBS SPEICHIM 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX		72,250,000	5,446,585	50 00%	36,175,000	36,175,000		Garantie de réalisation sur Sanlong Nylon	• 1,234,745,799	• 4,153,035	
IPEDEX 366, ave Napoléon Bonaparte B.P 205 92502 RUEIL MALMAISON CEDEX		8,912,500	26,476,394	30 00%	2,499,700	2,499,700			• 227,358,019	• 11,601,461	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES / INFORMATIONS FINANCIERES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TPGM 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE	Ringgit F.Français 1.47950	1,000,000	5,369,277	30.00%	8,059,000	8,059,000	a) 5,500,000	345,703,907 & garantie de réalisation sur Epmi Umbrella Vinyl Chloride Epmi Tcot Bouygues Offshore OGP Engi & PVC Kerteh	• 123,833,044	• 1,309,019	
DINSA 2 da Avenida de la Urbanizacion Campo Alegre - Edificio Torre Cari CARACAS 1060 VENEZUELA	Bolivars F.Français 0.00992	570,726,000	(1,160,195,069)	20.00%	1,290,600	0			• 0	• 15,894,439	
TECHNIP - THYSSEN - LURGI G E I E 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		-	-	31.00%					• 11,691,037	• 148,638	
TSKJ SERVICOS DE ENGENHARIA LDA & LNG SERVICOS E GESTAO DE PROJECTOS Rue 31 de Janeiro 13-a 4 Funchal Madere 00620 PORTUGAL	Escudo F.Francais Escudo F.Francais 0.03272	400,000 400,000	1,971,705,470	25.00% 25.00%	3,355 3,673	3,355 3,673		156,589,540 & garantie de réalisation sur TSKJ 1 / TSKJ 2 LNG Nigeria	- -	- -	
CONSORCIO CONTRINA SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		50,000		28.00%	14,000	14,000	b) 48,740	82,437,336 & garantie de réalisation sur SINCOR	• 0	• 3,618,892	
TECHNIP SAUDI ARABIA LTD P.O. Box 60159 RIYADH 11545 (Arabie Saoudite)	Riyal F.Francais 1.49880	5,000,000	1,634,880	40.00%	2,945,000	2,945,000		garantie de réalisation sur Aramco	88,874,490	(1,577,621)	
NIIGATA TECHNIP CO LDT 9-3 Kamata honcho 1-Chome Ohta-Tu, TOKYO - JAPON	Yens F Francais 0.04939	10,000,000		49.00%	229,908	229,908					

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES / INFORMATIONS FINANCIERES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
B- Renseignements concernant les autres filiales ou participations											
1/-FILIALES											
a) Filiales françaises :					2,905,000	5,000					120,000
b) Filiales étrangères .					967,213	413,954	b) 4,830,579				
2/-PARTICIPATIONS											
a) Participations françaises					700,901,544	700,901,544					17,782,653
b) Participations étrangères					13,003,722	6,675,095	b) 2,763,362				628,146
TOTAL GENERAL :					1,788,421,065	1,749,541,149	238,533,533				85,250,035
					Provisions	38,879,916	a) Prêts : 216,520,125		* En cours d'approbation		
							b) C/C Filiales : 22,013,408				

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

ETATS FINANCIERS

ETABLIS AU 31 DECEMBRE 1998

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

VERSION DETAILLEE

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Evaluation des immobilisations financières :

Les immobilisation financières sont évaluées à leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

Cette valeur est approchée comme suit :

Quand l'examen de la situation financière d'une filiale conduit à constater une détérioration sensible par rapport aux conditions d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée, elle inclut un étalement de l'écart d'acquisition d'origine depuis l'entrée des titres en patrimoine sur une période de 5 ans et la totalité des pertes cumulées depuis cette date .

TECHNIP
ENVIRONNEMENT

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
31 DECEMBRE 1998

en francs

NATURE DES INDICATIONS	1994	1995	1996	1997	1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) - Capital social appelé	15 000 000.00	15 000 000.00	15 000 000.00	15 000 000.00	15 000 000.00
non appelé					
B) - Nombre d'actions émises	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
C) - Nombre de coupures d'actions émises					
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
A) - Chiffre d'affaires hors taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(1 530 033.26)	(1 907 321.93)	(1 758 623.27)	13 537 012.51	54 865 473.86
C) - Impôts sur les bénéfices	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	12 406 000.00
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(11 535 033.26)	(5 412 321.93)	(3 458 623.27)	13 532 012.51	42 459 473.86
E) - Montant des bénéfices distribués	0.00	0.00	0.00	0.00	en cours d'approbation
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	(10.23)	(12.74)	(11.72)	90.25	365.77
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(76.90)	(36.08)	(23.06)	90.21	283.06
C) - Dividende versé à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	en cours d'approbation
IV - PERSONNEL					
A) - Nombre de salariés	0	0	0	0	0
B) - Montant de la masse salariale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C) - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

NOTES FINANCIERES

1 Immobilisations financières

1.1 Evolution de l'exercice en MF :

	31.12.1996	dotation	31.12. 1997	dotation	31.12.1998
Brut	37	n/a	37,0	n/a	
Provisions	(15,2)	15,2			
Net	21,8	15,2	37,0		

1.2 Informations concernant la filiale SPEICHIM PROCESSING :

La société TECHNIP Environnement a cédé le 23 décembre 1998 la société SPEICHIM PROCESSING qu'elle détenait à 100%.Le prix de vente est de 95,2 millions de francs pour une valeur d'inventaire de 37 millions de francs.

1.3 Titres SCI CB3

TECHNIP ENVIRONNEMENT détient une part de la Société Civile Immobilière CB3.

2 Note concernant les entreprises liées :

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif, de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises avec lesquelles TECHNIP ENVIRONNEMENT a un lien en capital supérieur ou légal à 50% (société mère, filiales).

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières (net)	10 001	Dettes financières Compte courant intégration fiscale dettes d'exploitation	 12 406 000 21 334
	10 001		**12 427 334**

Charges financières 1 536 060

3 Consolidation :

La société TECHNIP ENVIRONNEMENT n'établit pas de comptes consolidés. Elle est intégrée dans les comptes de la société TECHNIP.

4 Etat des échéances de créances et dettes

ACTIF	MONTANT	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
Immobilisations financières	10 001		10 001
Clients et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Total	10 001		10 001

PASSIF	MONTANT	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	12 406 000	12 406 000	
Emprunts et dettes financières divers	69 574	69 574	
Groupe et associés	2 291 400	2 291 400	
Dettes fournisseurs			
Autres dettes			
Total	14 766 974	14 766 974	

5 Composition du capital

CATEGORIE DES TITRES	VALEUR NOMINALE	QUANTITE AU 31.12.97	MOUVEMENT		QUANTITE AU 31.12.98	MONTANTS AU 31.12.98
			Augmentation	Diminution		
Actions	100,00	150 000			150 000	150 000 000

6 Engagement

La société TECHNIP ENVIRONNEMENT n'a souscrit ni engagement ni part dans aucune opération financière au cours de l'exercice et à la clôture.

TECHNIP
ENVIRONNEMENT

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

ACTIF	EXERCICE AU 31.12.98 BRUT	AMORTISSEMENT OU PROVISION	NET	EXERCICE AU 31.12.97
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0.00	0.00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 001 79	0.00	10 001.79	37 010 001.79
TOTAL (I)	10 001.79	0.00	10 001.79	37 010 001.79
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION		0.00	0.00	0.00
En Cours de Production			0.00	0.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES			0.00	0.00
CREANCES	45 225 000.00	0.00	45 225 000.00	0.00
. Clients et Comptes rattachés	45 225 000.00		45 225 000.00	0.00
. Autres Créances			0.00	0.00
Groupe et Associés			0.00	0.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19 846 621.90	0.00	19 846 621.90	540 409.52
DISPONIBILITES	4 357.27	0.00	4 357.27	10 778.26
TOTAL (II)	65 075 979.17	0.00	65 075 979.17	551 187.78
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)				0.00
ECART DE CONVERSION ACTIF (IV)			0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I à IV)	**65 086 980.96**	**0.00**	**65 085 980.96**	**37 561 189.57**

PASSIF	EXERCICE AU 31.12.98	EXERCICE AU 31.12.97
CAPITAUX PROPRES		
. Capital Social	15 000 000.00	15 000 000.00
. Primes d'émission	0.00	0.00
. Réserves	0.00	0 00
. Report à nouveau	(7 140 467.53)	(20 672 480.04)
. Résultat de l'exercice	42 459 473.86	13 532 012.51
TOTAL (I)	50 319 006.33	7 859 532.47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0.00	0.00
TOTAL (II)	0.00	0.00
DETTES		
. Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	0.00	0.00
. Emprunts et dettes financières divers	0.00	22 000 000.00
. Groupe et associés	12 406 000.01	7 652 684.05
. Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0.00	0.00
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0.00	0.00
. Dettes fiscales et sociales	69 574.62	43 973.05
. Autres dettes	0.00	5 000.00
	2 291 400.00	0.00
TOTAL (III)	14 766 974.63	29 701 657.10
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (IV)	0.00	0.00
ECART DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	**65 085 980.96**	**37 561 189.57**

TECHNIP
ENVIRONNEMENT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1998

COMPTE DE RESULTAT		EXERCICE AU 31.12.98	EXERCICE AU 31.12.97
I -PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue: biens et services			
Chiffre d'affaires net		0.00	0.00
Production stockée (ou destockage)		0.00	0.00
Subventions d'exploitation			
Produits nets partiels sur opérations à long terme		0.00	0.00
Reprises provisions et transferts de charges			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation (I)		0.00	0.00
II-CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Achats de matières premieres et autres approv.			
Variation de stock de matières premieres et approv.			
Autres achats et charges externes		54 473.47	52 107.19
Impots, taxes et versements assimilés		2 167.00	2 086.00
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation			
-sur immobilisations: -dotations aux amortissements			
-dotations aux provisions			
-sur actif circulant: -dotations aux provisions			
-pour risques et charges: -dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation (II)		56 640.47	54 193.19
OPERATIONS EN COMMUN			
III-BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE			
IV-PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE		0.00	0.00
1 - Résultat d'exploitation & opérations en commun (I-II+III-IV)		(56 640.47)	(54 193.19)
V -PRODUITS FINANCIERS			
De participation		499 997.68	260.09
D'autres valeurs mobil.& créances de l'actif immob.			
D'autres intérêts et produits assimilés			15 200 000.00
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Differences positives de change			
Produits nets s/ cess. de val. mob. de placement		24 577.40	6 245.91
Total des produits financiers (V)		524 575.08	15 206 506.00
VI-CHARGES FINANCIERES			
Dotations financ. aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés		1 536 060.75	1 615 300.30
Différences négatives de change			
Charges nettes s/ cess. de val. mob. de placement			
Total des charges financieres (VI)		1 536 060.75	1 615 300.30
2 - Résultat financier (V - VI)		(1 011 485.67)	13 591 205.70
3 - Résultat courant avant impot (I-II+III-IV+V-VI)		(1 068 126.14)	13 537 012.51
VII-PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0.00	0.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		55 933 600.00	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)		55 933 600.00	0.00
VIII-CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0.00	0.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations except. aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)		0.00	0.00
4 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)		55 933 600.00	0.00
IX-IMPOTS SUR LES BENEFICES		12 406 000.00	5 000.00
Total des produits (I + III + V + VII)		56 458 175.08	15 206 506.00
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX)		13 998 701.22	1 674 493.49
5 - Benefice (ou perte)		**42 459 473.86**	**13 532 012.51**

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

RESULTAT FINANCIER

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT AU 31.12.98	MONTANT AU 31.12.97
	PRODUITS FINANCIERS		
767000	* Produits de participation	499 997.68	260.09
707020	* Produits nets sur cessions SICAV	24 577.40	6 245.91
786610	* Reprise provisions sur titres	0.00	15 200 000.00
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	524 575.08	15 206 506.00
	CHARGES FINANCIERES		
686620	* Dotation aux provisions dep. titres	0.00	0.00
686630	* Dotation aux provisions filiales	0.00	0.00
661160	* Intérêts des emprunts et cpte courant	1 536 060.75	1 615 289.80
661500	* Intérêts debiteurs compte bancaire	0.00	10.50
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 536 060.75	1 615 300.30
	RESULTAT FINANCIER	(1 011 485.67)	13 591 205.70

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	MONTANT AU 31.12.97	AFFECTATION RESULTAT	AUGMENTATION DE CAPITAL	DIMINUTION DE CAPITAL	EXPLOITATION DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31.12.98
CAPITAL SOCIAL	15 000 000.00				15 000 000.00	15 000 000.00
PRIME D'EMISSION						
RESERVE LEGALE						
RESERVE REGLEMENTEE						
ECART DE REEVALUATION						
AUTRES RESERVES						
REPORT A NOUVEAU	(20 672 480.04)					(7 140 467.53)
RESULTAT 1997	13 532 012.51					
SUBVENTION D'EQUIPEMENT						
PROVISION REGLEMENTEE						
	7 859 532.47	0.00	0.00	0.00	15 000 000.00	7 859 532.47
RESULTAT AU 31.12.98						42 459 473.86
	7 859 532.47					**50 319 006.33**

COMPOSITION DU CAPITAL

CATEGORIE DES TITRES		VALEUR NOMINALE	QUANTITE AU 31.12.98	MOUVEMENTS		QUANTITE AU 31.12.97	MONTANTS AU 31.12.98
				UGMENTATION	DIMINUTIONS		
PARTS	TECHNIP	100.00	149 994			149 994	14 999 400.00
	TP SERI CONSTRUCTION	100.00	1			1	100.00
	M. VERDIER	100.00	1			1	100.00
	M.VAILLAUD	100.00	1			1	100.00
	M.SAJUS	100.00	1			1	100.00
	M.BURLIN	100.00	1			1	100.00
	M.PICARD	100.00	1			1	100.00
CAPITAL							**15 000 000.00**

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
508120	TITRES DE PLACEMENT	846 621.90	540 409.52
508100	CERTIFICAT DE DEPOT	19 000 000.00	
		19 846 621.90	540 409.52

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
267100	Titres de participation Speichim Processing		37 000 000.00
267100	Titres de participation SCI CB3	10 001.79	10 001.79
		10 001.79	37 010 001.79

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
171000	EMPRUNT LONG TERME		22 000 000.00
		0.00	22 000 000.00

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

COMPTE BANCAIRE DISPONIBLE

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
512100	BANQUE NATIONALE DE PARIS	4 357.27	10 778.26
		4 357.27	10 778.26

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

GROUPE ET ASSOCIES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
451000	COMPTE COURANT TECHNIP	0.01	7 652 684.05
		0.01	7 652 684.05

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
611000	SERVICE EXTERIEUR	45 454.62	42 213.05
615600	MAINTENANCE LOGICIEL	964.80	964.80
618000	DOCUMENTATION	0.00	753.69
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	5 697.63	6 516.77
627800	SERVICES BANCAIRES	2 356.42	1 658.88
		54 473.47	52 107.19

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
401100	ASSISTANCE	21 334.62	19 853.05
408000	FACT A RECEVOIR G.BARBIER	48 240.00	24 120.00
			0.00
		69 574.62	43 973.05

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

DETTES FISCALES ET SOCIALES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
444000	ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES Provision impot forfaitaire annuel		5 000.00
445100	cpte courant inégration fiscale	12 406 000.00	
		12 406 000.00	5 000.00

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

TECHNIP GEOPRODUCTION

Fait le : 12-Feb-99

Avant repartition

EN FRANCS

	EXERCICE 1998 BRUT	EXERCICE 1998 AMORTISSEMENT	EXERCICE 1998 NET	1997 NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 563 271	5 563 271	0	332 449
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel et outillage	6 912	6 912	0	0
Autres	4 976 053	3 497 341	1 478 712	4 200 609
Immobilisations en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	7 792 119	5 369 500	2 422 619	3 849 899
Créances rattachées à des participations	1 527 326	1 471 105	56 221	9 905 514
Prets			0	0
Autres	2 017 878		2 017 878	1 919 461
TOTAL I	21 883 560	15 908 129	5 975 431	20 207 932
STOCKS ET EN COURS				
En cours de production (biens et services)	238 325 671	2 100 000	236 225 671	504 569 209
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR COMMANDES	1 018 382	0	1 018 382	27 727 985
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	87 734 158	30 370 954	57 363 204	49 717 119
Autres créances	37 593 216		37 593 216	14 930 694
Groupe et associés	15 119 298	14 949 317	169 981	17 364 269
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES	151 510 923		151 510 923	156 282 512
DISPONIBILITES	25 063 598		25 063 598	5 458 849
COMPTES DE REGULARISATION	142 982		142 982	2 444 391
TOTAL II	556 508 228	47 420 271	509 087 956	778 495 028
ECART DE CONVERSION ACTIF TOTAL III	502 135		502 135	454 909
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**578 893 922**	**63 328 400**	**515 565 522**	**799 157 868**

		1998	1997
CAPITAUX PROPRES			
Capital		35 000 000	5 000 000
Prime d'émission		1 000 000	1 000 000
Réserve légale		500 000	500 000
Réserves règlementées		1 254 095	1 151 291
Réserve facultative		18 500 000	48 500 000
Report à nouveau		6 846 333	1 752 577
Résultat de l'exercice		8 397 991	8 196 560
Provisions règlementées		0	0
	TOTAL I	71 498 419	66 100 428
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	TOTAL Ibis	18 609 036	15 285 374
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES			
Provisions pour risques		16 758 135	19 159 122
Provisions pour charges		16 950 922	49 111 751
	TOTAL II	33 709 056	68 270 873
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 272 102	3 457 210
Emprunts et dettes financières divers		8 171 105	8 644 147
Groupe et associés		5 876 312	83 063
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		261 452 816	520 507 096
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82 874 128	89 897 190
Dettes fiscales et sociales		21 224 191	24 037 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		211 819	290 924
Autres dettes		7 273 198	677 158
COMPTES DE REGULARISATION		0	0
	TOTAL III	390 355 671	647 594 253
ECART DE CONVERSION PASSIF	TOTAL IV	1 393 340	1 906 940
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)		**515 565 522**	**799 157 868**

TECHNIP GEOPRODUCTION

COMPTE DE RESULTAT 1998

(PERIODE DU 01/01/1998 AU 31/12/1998)

(en Francs)

		EXERCICE 1998	EXERCICE 1997
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		0	0
Production vendue : biens et services		574,577,984	315,751,198
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**574,577,984**	**315,751,198**
Dont à l'exportation		**558,778,333**	**299,226,057**
Production stockée		(286,257,865)	1,833,286
Production immobilisée			
Produits nets partiels s/op long terme		6,300,000	
Reprises sur provisions et amortissements et transfert de charges		99,790,772	31,383,734
Autres produits		56,208	1,588,964
Total produits d'exploitation	I	**394,467,099**	**350,557,182**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats non stockés de matériel et fournitures			
Autres achats et charges externes		259,495,617	189,558,779
Impôts, taxes, et versements assimilés		6,316,739	5,941,018
Salaires et traitements		79,450,103	84,692,513
Charges sociales		22,142,155	22,092,521
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations-Dotations aux amortissements		2,126,131	2,197,312
Sur actif circulant-Dotations aux provisions		7,812,886	17,375,569
Pour risques et charges-Dotations aux provisions		958,163	44,892,275
Autres charges		468,970	614,518
Total charges d'exploitation	II	**378,770,764**	**367,364,505**
QUOTE PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée	III	**1,399,533**	**20,521,485**
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV	**7,349,770**	**7,736,490**
RESULTAT D'EXPLOITATION et OPERATIONS EN COMMUN	*(I+II+III-IV)*	**9,746,098**	**(4,022,328)**
PRODUITS FINANCIERS			
De participations		1,452,736	1,258,945
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			0
Autres Intérêts et produits assimilés		5,579,929	5,159,712
Reprises sur provisions		577,241	1,627,142
Différences positives de change		906,766	2,318,318
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		470,562	1,972,634
Total produits financiers	V	**8,987,235**	**12,336,750**
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		1,099,403	454,782
Interêts et charges assimilées		557,884	414,807
Différences négatives de change		2,263,393	4,102,819
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		0	0
Total charges financières	VI	**3,920,679**	**4,972,408**
RESULTAT FINANCIER	*(V-VI)*	**5,066,555**	**7,364,343**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	*(I-II+III-IV+V-VI)*	**14,812,654**	**3,342,015**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			1,904,775
Sur opérations en capital		12,546,374	35,931
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles		407,156	15,185,471
Total produits exceptionnels	VII	**12,953,530**	**17,126,178**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		3,246,828	5,295,659
Sur opérations en capital		5,908,531	16,218
Dotations aux amortissements et aux provisions		1,501,943	0
Total charges exceptionnelles	VIII	**10,657,302**	**5,311,877**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	*(VII-VIII)*	**2,296,228**	**11,814,301**
PARTICIPATION DES SALARIES	IX	**3,064,985**	**2,483,282**
IMPOTS			
Impôts à l'étranger		579,974	1,643,385
Impôts société France		5,065,932	2,833,088
Total Impôts	X	**5,645,906**	**4,476,473**
TOTAL DES PRODUITS	*(I+III+V+VII)*	**417,807,397**	**400,541,595**
TOTAL DES CHARGES	*(II+IV+VI+VIII+IX+X)*	**409,409,406**	**392,345,035**
BENEFICE/PERTE DE L'ANNEE		**8,397,991**	**8,196,560**

TECHNIP GEOPRODUCTION

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

en milliers d'euros

Fait le : 15-Feb-99

Valeur nette	31.12.1998	1997
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles	0	51
Immobilisations corporelles	225	640
Immobilisations financières	686	2 390
	911	3 081
VALEURS D'EXPLOITATION	36 012	76 921
AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	155	4 227
CREANCES	14 502	12 503
VALEURS MOBILIERES	23 098	23 825
DISPONIBILITES	3 821	832
COMPTE DE REGUL ET ECART DE CONVERSION	98	442
	77 687	118 750
	78 597	**121 831**

	31.12.1998	1997
CAPITAUX PROPES		
Capital social	5 336	762
Réverse légale	76	76
Autres réserves et primes	3 164	7 722
Report à nouveau	1 044	267
Résultat de l'exercice	1 280	1 250
Provisions réglementées	0	0
Avances conditionnées	2 837	2 330
	13 737	12 407
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 139	10 408
DETTES FINANCIERES	1 745	1 845
GROUPE ET ASSOCIES	896	13
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS	39 858	79 351
DETTES COMMERCIALES , FISCALES ET SOCIALES	17 011	17 517
COMPTE DE REGUL ET ECART DE CONVERSION	212	291
	64 861	109 424
	78 597	**121 831**

TECHNIP GEOPRODUCTION

COMPTE DE RESULTAT 1998

En milliers d'euros

		31.12.1997 en milliers d'euros
I-PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires	87,594	48,136
Variation de stock	(43,640)	279
Reprise de provisions	15,213	4,784
Autres produits et transferts de charges	969	242
	60,136	53,442
II-CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et consommations intermédiaires	39,560	28,898
Impôts et taxes	963	906
Salaires et charges sociales	15,488	16,279
Dotations d'exploitation	1,661	9,828
Autres charges	71	94
Opérations en commun	907	(1,949)
	58,650	54,055
RESULTAT D'EXPLOITATION	1,486	(613)
Activité filiales	149	192
Activité financières	623	931
RESULTAT FINANCIER	772	1,123
IV-CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sous activité	(495)	(509)
Coûts sociaux	(167)	2,016
Dotations /reprises de provisions	1,012	293
Autres		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	350	1,800
PARTICIPATION	467	379
IMPOTS	861	682
BENEFICE	1,280	1,248

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 1998 dont le total est de FRF 515.565.522 et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de FRF 8.397.991.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01.01.1998 au 31.12.1998.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation.

2. Les méthodes d'évaluation essentielles retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

 La présentation des comptes annuels est conforme aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et du décret pris pour son application.

 Plus particulièrement il a été fait application des dispositions particulières du plan comptable professionnel de l'ingénierie approuvé par le Conseil National de la Comptabilité.

 Les comptes de l'exercice 1998 sont établis en Francs. L'équivalent en Euros est donné pour les chiffres principaux.

3. L'évaluation des biens inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Etablissements étrangers :

Les comptes de nos succursales à l'étranger soumis aux lois et règlements en vigueur localement, font l'objet des retraitements nécessaires à leur intégration dans les comptes sociaux selon les méthodes françaises de présentation et d'évaluation. La conversion des devises est faite au cours de clôture pour tous les actifs et passifs à court terme. Les différences de conversion sont inscrites en écart de conversion.

Appréhension du résultat :

- Contrats de fourniture de matériel : le résultat est pris en compte à la date de livraison du matériel.
- Contrats en régie : résultat pris en compte au fur et à mesure de l'exécution des prestations.
- Contrats au forfait, avec obligation de résultat : le bénéfice net estimé des contrats à long terme est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement technique lorsque le contrat, tant par sa valeur que par le produit escompté, est considéré comme significatif, et que l'avancement dans la réalisation du contrat est suffisant.

Immobilisations incorporelles :

Toutes les dépenses de recherche et développement sont prises directement en charge dans l'exercice. Ces dépenses se sont élevées à 5,8 millions de francs pour 1998.

Les avances reçues dans le cadre du financement de ces dépenses figurent au passif en "AUTRES FONDS PROPRES". Ces avances diminuées des sommes dues aux coparticipants qui figurent à l'actif du bilan au poste "AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES" seront reprises en résultat selon les délais fixés par les conventions d'attribution.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens , mais à l'exclusion des frais financiers engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation libre ou légale. L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

	DUREE	METHODE
Agencements et aménagements	10 ans	linéaire
Matériel et outillage	5 ans	dégressif
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Mobilier	10 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 à 10 ans	linéaire ou dégressif
Matériel informatique et logiciels	3 ans	dégressif

Immobilisations financières :

Les titres de participation figurent au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres acquis en devises sont convertis au cours du change à la date de chaque opération les concernant.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont enregistrés à leur valeur nominale. S'ils sont libellés en monnaie étrangère, la conversion de la valeur nette en francs français est effectuée sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances couvertes par des opérations de vente à terme sont enregistrées au cours de ces contrats.

Des provisions pour dépréciation des titres, prêts et créances sont en principe constituées à la clôture de l'exercice sur la base de la valeur de notre quote-part de la situation nette au dernier bilan connu de chacune des filiales.

Stocks et en cours :

Les produits et les en cours de production de biens et de services sont évalués à leur coût de production.

Le coût inclut :

- Les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et les diverses prestations rattachés directement au contrat,

- Le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisées au coût individuel majoré d'un coefficient de frais de fonctionnement et d'exploitation en vue d'absorber toutes les charges d'exploitation à l'exclusion du coût commercial, du coût de recherche et de développement et des frais financiers.

Les coûts supportés avant la signature d'une affaire lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur, dont on peut raisonnablement envisager la signature, sont isolés au titre du stock des offres en cours et virés en travaux en cours lors de l'obtention définitive du contrat.

Les stocks sont le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Lorsque le suivi budgétaire fait apparaître une perte potentielle sur un contrat en cours, celle-ci est provisionnée sur la base de la perte totale estimée.

Sociétés en participation :

Certains grands projets sont réalisés avec des associés dans le cadre juridique de sociétés en participation. Lorsque TECHNIP-GEOPRODUCTION en assure la gérance, l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine, des charges et recettes de la société en participation est inclus dans le bilan et le compte de résultat de TECHNIP-GEOPRODUCTION. La quote-part de résultat de l'exercice revenant à l'associé est virée à son compte courant.

Avances et acomptes sur commandes :

Les acomptes versés ou reçus concernent la plupart de nos activités à moyen ou long terme. Seuls les acomptes versés ou reçus au 31 décembre figurent au bilan.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les difficultés sont appréciées créance par créance.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

Les dettes et créances étrangères couvertes par des opérations d'achat ou de vente à terme ou par un contrat d'assurance risque de change, sont enregistrées au cours de ces contrats.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement figurent à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

A la clôture de l'exercice, le montant comptabilisé est comparé à la valeur d'inventaire des titres. Seules les moins values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités en devises, sont converties en francs sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Achats :

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers, ne sont pas incorporés dans les comptes d'achat mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels :

Seuls les éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise figurent dans les comptes de charges et produits exceptionnels.

En 1998, les produits et charges sur opérations en capital correspondent à la cession de filiales et succursales.

Les autres éléments tels les provisions pour risques et charges sur contrat, les dépréciations, les gains ou pertes sur fluctuation des taux de change sont rattachés au résultat courant.

Intéressement des salariés :

En application de l'accord Groupe signé le 28 juin 1996 pour une période de 3 ans, l'intéressement aux résultats qui sera distribué aux salariés est comptabilisé à titre prévisionnel.

Exemption de consolidation :

Les comptes de TECHNIP-GEOPRODUCTION et de ses filiales sont intégrés dans les comptes consolidés de la Société TECHNIP.

B - NOTES ET TABLEAUX FINANCIERS

TECHNIP GEOPRODUCTION

IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 1998

EN FRANCS

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE AU 01.01.98	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31.12.98
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (LOGICIELS, BREVETS)	6 948 112	755 254	2 140 095	5 563 271
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 948 112	755 254	2 140 095	5 563 271
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	6 912	0	0	6 912
INSTALLATIONS GENERALES	1 426 025	359 522	1 063 667	721 881
MATERIEL DE TRANSPORT	576 160	180 596	489 546	267 210
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	8 943 972	2 092 129	7 049 139	3 986 963
AVANCES ET ACOMPTES	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 953 069	2 632 248	8 602 351	4 982 966
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS	9 425 692	0	1 633 573	7 792 119
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	11 095 514	47 526	9 615 714	1 527 326
PRETS	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 919 461	209 667	111 249	2 017 878
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 440 667	257 193	11 360 536	11 337 323
TOTAL	**40 341 848**	**3 644 694**	**22 102 982**	**21 883 560**
soit en euros	*6 150 075*	*555 630*	*3 369 578*	*3 336 127*

AMORTISSEMENTS

TECHNIP GEOPRODUCTION

EN FRANCS

AMORTISSEMENTS	MONTANTS AU 01.01.98	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANTS AU 31.12.98
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (LOGICIELS, BREVETS)	6 615 664	429 562	1 481 954	5 563 271
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 615 664	429 562	1 481 954	5 563 271
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	6 912	0		6 912
INSTALLATIONS GENERALES	339 571	162 073	313 733	187 911
MATERIEL DE TRANSPORT	130 124	102 324	152 439	80 009
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	6 275 851	1 482 620	4 529 050	3 229 421
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 752 458	1 747 017	4 995 222	3 504 253
TOTAL	**13 368 122**	**2 176 578**	**6 477 176**	**9 067 524**
ECART DE CHANGE		*(50 448)*		
TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT		**2 126 131**		
soit en euros	*2 037 957*	*331 817*	*987 439*	*1 382 335*

VENTILATION DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

TECHNIP GEOPRODUCTION

EN FRANCS

AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENT LINEAIRE	AMORTISSEMENT DEGRESSIF	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
			DOTATIONS	REPRISES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (LOGICIELS, BREVETS)	0	467 260		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	467 260	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	0	0		
INSTALLATIONS GENERALES	138 266	0		
MATERIEL DE TRANSPORT	105 670	0		
MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	423 233	991 701		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	667 169	991 701	0	0
TOTAL	**667 169**	**1 458 961**	**0**	**0**
soit en euros	*101 709*	*222 417*		

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

TECHNIP
GEOPRODUCTION

EN FRANCS

A ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 527 326		1 527 326	
PRETS (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 017 878	24 302	1 993 576	
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	48 243 942		48 243 942	
AUTRES CREANCES CLIENTS	39 490 215	39 490 215		
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	521 216	521 216		
SECURITE SOCIALE ,AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0	0		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0		
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	7 707 072	7 244 042	463 030	
AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0	0		
DIVERS	29 335 450	29 335 450		
GROUPE ET ASSOCIES	15 119 298	169 981	14 949 317	
DEBITEURS DIVERS	29 479	29 479		
COMPTES DE REGULARISATION	142 982	142 982		
TOTAL	144 134 858	76 957 666	67 177 192	0
soit en euros	*21 973 217*	*11 732 121*	*10 241 097*	

(1) PRETS ACCORDES EN COURS D'EXERCICE	9 333 332
REMBOURSEMENTS OBTENUS EN COURS D'EXERCICE	
soit en euros	*1 422 857*

B ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
AVANCES CONDITIONNEES	18 609 036	3 115 324	15 493 712	0
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
EMPRUNTS DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
A 2 ANS MAXIMUN A L'ORIGINE (2)	3 272 102	3 272 102		
A PLUS DE 2 ANS A L'ORIGINE				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	8 171 105	4 106 137	4 064 968	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	82 874 128	66 916 989	15 957 138	
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	13 312 531	13 312 531		
SECURITE SOCIALE ,AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 122 522	3 122 522		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 208 589	3 208 589		
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	620 226	620 226		
OBLIGATIONS CAUTIONNEES				
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIMILES	960 323	960 323		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS,COMPTES RATTACHE	211 819	211 819		
GROUPE ET ASSOCIES	5 876 312	5 876 312		
AUTRES DETTES	7 273 198	7 273 198		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0		
TOTAL	147 511 891	111 996 073	35 515 819	0
soit en euros	*22 488 043*	*17 073 691*	*5 414 352*	

(2) DECOUVERT BANCAIRE

TECHNIP GEOPRODUCTION

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

FAIT le 15-Feb-99

EN FRANCS

LIBELLES	PROVISIONS AU 01/01/98	DOTATIONS 1998	REPRISES 1998	PROVISIONS AU 31/12/98
PROVISIONS REGLEMENTEES				
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	0	0	0	0
TOTAL 1	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE	454 909	502 135	454 909	502 135
PROVISIONS POUR LITIGES	850 000	650 000	0	1 500 000
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	1 149 664	851 943	0	2 001 607
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	17 854 213	750 000	3 848 213	14 756 000
AUTRES PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	47 962 087	207 650	33 220 422	14 949 315
TOTAL 2	68 270 873	2 961 728	37 523 544	33 709 057
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PARTICIPATIONS	5 575 793	200 863	407 156	5 369 500
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 190 000	281 105	0	1 471 105
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TRAVAUX EN COURS	60 891 488	2 100 000	60 891 488	2 100 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES D'EXPLOITATION	41 355 584	5 828 186	1 863 498	45 320 271
TOTAL 3	109 012 865	8 410 154	63 162 142	54 260 876
TOTAL GENERAL	**177 283 739**	**11 371 881**	**100 685 686**	**87 969 933**
soit en euros	*27 026 732*	*1 733 632*	*15 349 434*	*13 410 930*
ECART DE CHANGE		*513*	*990*	
TOTAL COMPTE DE RESULTAT		**11 372 394**	**100 686 676**	
soit en euros		*1 733 710*	*15 349 585*	

VENTILATION DES DOTATIONS ET DES REPRISES	DOTATIONS	REPRISES	SOLDE
EXPLOITATION	8 771 048	99 702 279	(90 931 231)
FINANCIERES	1 099 403	577 241	522 162
EXCEPTIONNELLES	1 501 943	407 156	1 094 787
	11 372 394	100 686 676	(89 314 282)
soit en euros	*1 733 710*	*15 349 585*	*(13 615 875)*

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

TECHNIP GEOPRODUCTION

en Francs

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS DONNES					
	TOTAL	AU PROFIT DE				
		DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIEES	AUTRES
SOUMISSION	0					
RETENUES DE GARANTIE	1,385,365					1,385,365
BONNE FIN	188,391,022					188,391,022
DECOUVERT LOCAL (IRAK)	3,617,240					3,617,240
OPERATIONS DIVERSES	23,951,259		23,246,000			705,259
ENGAGEMENTS DE RETRAITE	2,629,436					2,629,436
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES HORS SNC	219,974,322	0	23,246,000	0	0	196,728,322
RESPONSABILITE D'ASSOCIES DANS UNE SOCIETE EN NOM COLLECTIF - Montant du passif	63,309,715			63,309,715		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	283,284,037	0	23,246,000	63,309,715	0	196,728,322
soit en euros	*43,186,373*	*0*	*3,543,830*	*415,284,507*	*0*	*29,991,039*

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS RECUS					
	TOTAL	ACCORDES PAR				
		DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIEES	AUTRES
AVALS CAUTIONS ET GARANTIES	13,271,837					13,271,837
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	0					
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	13,271,837	0	0	0	0	13,271,837
soit en euros	*2,023,278.47*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2,023,278*

Les engagements en devises ont été convertis au cours au 31 décembre 1998

Les contrats de ventes à terme de devises afin de couvrir les créances en devises au 31 décembre 1998 s'élèvent à : 2,656,000 USD

TECHNIP GEOPRODUCTION

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

FAIT le 12-Feb-99

EN FRANCS

	A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT A	DOTATIONS POUR L'EXERCICE B	REPRISES C	A LA FIN DE L'EXERCICE A + B - C D	IMPOT DECALE E
ACCROISSEMENTS					
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	450 910	502 135	450 910	502 135	183 781
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	**450 910**	**502 135**	**450 910**	**502 135**	**183 781**
soit en euros	*68 741*	*76 550*	*68 741*	*76 550*	*28 017*
ALLEGEMENTS					
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	2 140 452	3 000 000	2 140 452	3 000 000	1 098 000
Contribution sociale de solidarité	279 414	294 605	279 414	294 605	107 825
1 % Construction		192 228		192 228	70 355
Provisions pour charges de préretraite et retraite	1 149 664	851 943	0	2 001 607	732 588
Provisions pour pertes sur clients douteux	2 183 117	3 632 872	1 863 498	3 952 491	1 446 612
Provisions pour risques et charges	7 122 329	650 000	122 329	7 650 000	2 799 900
Provisions pour pertes de change	450 910	502 135	450 910	502 135	183 781
Profits latents sur titres d'OPCVM	33 975	129 760	33 975	129 760	47 492
Ecart de conversion passif	1 297 290	1 393 340	1 297 290	1 393 340	509 962
TOTAL DES ALLEGEMENTS	**14 657 151**	**10 646 882**	**6 187 868**	**19 116 165**	**6 996 516**
soit en euros	*2 234 468*	*1 623 107*	*943 334*	*2 914 241*	*1 066 612*
ELEMENTS A IMPUTER					
Déficits reportables fiscalement	0	3 458 748	0	3 458 748	
Amortissements réputés différés	0	0	0	0	
Moins values long terme	0	0	0	0	
soit en euros		*527 283*		*527 283*	

Eléments concernant plusieurs postes du bilan

AU 31/12/1998

EN FRANCS

ACTIF	PRODUITS A RECEVOIR	EFFETS DE COMMERCE	ENTREPRISES LIEES
Participations	----	----	3 466 569
Créances rattachées à des participations	----	----	----
Clients et comptes rattachés	2 070 700	605 397	5 829 678
Autres créances	29 348 050	----	----
Groupe et associés	----	----	182 837
Ecarts de conversion actif	----	----	389 722
TOTAL	**31 418 750**	**605 397**	**9 868 806**
soit en euros	*4 789 758*	*92 292*	*1 504 490*

PASSIF	CHARGES A PAYER	EFFETS DE COMMERCE	ENTREPRISES LIEES
Emprunts et dettes financières diverses	----	----	----
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	----	----	258 234 657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 200 945	----	32 316 026
Dettes fiscales et sociales	14 336 931	----	----
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	----	----	----
Autres dettes	86 840	----	----
Groupe et associés	----	----	5 876 312
Ecarts de conversion passif	----	----	447 710
TOTAL	**22 624 716**	0	**296 874 705**
soit en euros	*3 449 116*		*45 258 257*

Seules nos filiales et notre société mère figurent dans les entreprises liées

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

AU 31/12/1998

EN FRANCS

	CHARGES FINANCIERES	PRODUITS FINANCIERS
TOTAL	3 920 679	8 987 235
Dont entreprise liées	123 093	172 061
soit en euros	*18 765*	*26 231*

Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

	MONTANTS	PROVISION POUR PERTE
Ecart de conversion - Actif (perte latente)		
- sur immobilisations financières	---	---
- sur créances d'exploitation	110 317	110 317
- sur dettes d'exploitation	2 096	2 096
- sur groupe et associés	389 721	389 721
- sur dettes diverses	---	---
TOTAL ACTIF	502 134	502 134
soit en euros	*76 550*	*76 550*
Ecart de conversion - Passif (gain latent)		
- sur immobilisations financières	47 526	
- sur créances d'exploitation	3 125	
- sur dettes d'exploitation	834 381	
- sur dettes diverses	---	
- sur disponibilités	508 308	
TOTAL PASSIF	1 393 340	
soit en euros	*212 413*	

Indemnités de départ à la retraite :

L'obligation future et conditionnelle, liée à l'application de la convention collective, en matière d'indemnité à verser lors du départ à la retraite fait l'objet d'une provision totale pour les salariés âgés de plus de 50 ans.

Pour les salariés âgés de plus de 45 ans et ayant 50 ans au plus, cette obligation future et conditionnelle est mentionnée en engagements hors bilan.

Aucun autre engagement n'a été pris en matière de pensions retraites et autres indemnités assimilées.

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires comptable :

SECTEUR D'ACTIVITE	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	
	EN FRF	*En Euros*
Etude et développement des champs d'hydrocarbures	574.577.984	*87.593.849*

SECTEURS GEOGRAPHIQUES	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	
	EN FRF	*En Euros*
France	15.799.651	*2.408.641*
Etranger	558.778.333	*85.185.208*
TOTAL :	574.577.984	*87.593,849*

Comptes de régularisation :

Charges et produits constatés d'avance

	D'exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance *Soit en Euros*	142 982 FRF *21.797*	-	-	142 982 FRF *21.797*
Produits constatés d'avance	0	-	-	0

Capital :

Le capital social était composé de 50.000 actions de 100 Francs. Par décision de l'Assemblée Générale du 10 juillet 1998, il a été fixé à la somme de 35.000.000 de Francs par incorporation directe d'une somme de 30.000.000 de Francs prélevée sur le compte "Réserves facultatives". Il est divisé en 350 000 actions de 100 Francs chacune.

Ventilation de l'effectif moyen salarié durant l'année 1998 :

Ingénieurs et cadres	107
Agents de maîtrise et techniciens	44
Employés	2
TOTAL :	153

Rémunération des organes d'Administration et de Direction :

Aucun jeton de présence n'est versé aux administrateurs. La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

TECHNIP GEOPRODUCTION

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

ARRETE AU 31.12.1998

Fait le : 15-Feb-99

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT :	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS,AVANCES CONSENTIS PAR T.P.G NON REMBOURSES FRF	MONTANT DES CAUTIONS,AVALS DONNES PAR T.P.G FRF	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	DIVIDENDES ENCAISSES PAR T.P.G AU COURS DE L'EXERCICE	COMMENTAIRES
				BRUTE FRF	NETTE FRF						
I.LES FILIALES											
TECHSWIMS 170 place Henri Regnault 92090 PARIS LA DEFENSE - FRANCE	FRF 290,000	FRF (41,530)	100 %	2,873,500	238,470				FRF (6,689)		Résultats au 31 12 1998 Société sans activité
TECHNIP-GEOPRODUCTION NORGE Pb 1371 VIKA 0114 OSLO NORVEGE	NOK 500,000	NOK (3,658,880)	100 %	541,400	0			NOK 0	NOK (40,000)		Résultats au 31 12 1998 Société sans activité
TPG (UK) LTD 1st Floor, Sheraton House Lower Road Chorleywood HERTS, WD3 5LH ANGLETERRE	GBP 5,000	GBP 387,575	90 %	51,669	51,669		GBP 2,500,000	GBP 113,268,938	GBP 659,223		Résultats au 31 12 1998 En cours d'audit
II.LES PARTICIPATIONS											
IPEDEX 366 Avenue Napoleon Bonaparte 92500 RUEIL MALMAISON - FRANCE	FRF 8,912,500	FRF 26,476,394	16 %	2,110,000	2,110,000			FRF 227,358,019	FRF 11,601,461	1,382,250	Résultats au 31 12 1998 En cours d'audit
LOWELL JOHNSTON AND ASSOCIATES 5314 South Yale Avenue Suite 800 TULSA, OKLAHOMA 74135 - U.S.A.	USD 100,000	USD (26,231)	49 %	215,550	22,480	337,326		USD 432,531	USD (593)		Résultats au 31 12 1998 En cours d'audit
SPIRONEF INDUSTRIES 212, avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON	FRF 5,000,000	FRF (11,978,207)	40 %	2,000,000	0	1,190,000		FRF 0	FRF		Société en cours de liquidation
				7,792,119	2,422,619	1,527,326					
soit en euros				*1,187,901*	*369,326*	*232,839*					

TECHNIP GEOPRODUCTION

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN FRANCS

NATURE DES INDICATIONS	1994	1995	1996	1997	1998
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	35 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	493 193 117	444 479 837	439 059 187	315 751 198	574 577 984
Résultat avant impots, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68 507 507	35 846 550	62 056 702	32 697 045	(70 079 269)
Impots sur les bénéfices	7 469 832	6 993 130	7 871 578	4 476 473	5 645 906
Participation des salariés due au titre de l'exercice	3 795 149	1 244 018	1 542 306	2 483 282	3 064 985
Résultat après impots, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 731 450	16 533 572	12 495 934	8 196 560	8 397 991
Résultat distribué	6 000 000	9 000 000	11 250 000	3 000 000	En cours d'approbation
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impots, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1 144.85	552.19	1 052.86	514.75	(225.11)
Résultat après impots, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	314.63	330.67	249.92	163.93	23.99
Dividende attribué à chaque action	120.00	180.00	225.00	60.00	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	159	160	157	157	153
Montant de la masse salariale de l'exercice	47 352 810	46 828 717	46 347 623	48 036 792	47 565 131
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	22 528 551	23 035 537	22 331 383	21 634 350	21 692 356

ANNEXE 2 - L' évaluation des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité est réalisée sur la base de la situation nette comptable de TPG arrêtée au 31 décembre 1998 et seront repris pour les montants suivants :

ELEMENTS D'ACTIF		BRUT	AMORT. OU PROVISIONS	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5,563,271.17	5,563,271.17	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
.Instal.techniques,matériel et outillage		6,912.39	6,912.39	0.00
.Autres immobilisations corporelles		4,976,052.99	3,497,340.77	1,478,712.22
	Sous total	4,982,965.38	3,504,253.16	1,478,712.22
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
.Autres immobilisations financières		2,017,878.10		2,017,878.10
	Sous total	2,017,878.10	0.00	2,017,878.10
	TOTAL (I)	12,564,114.65	9,067,524.33	3,496,590.32
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION				
.Offres en cours		3,120,014.66	2,100,000.00	1,020,014.66
.En cours de production		235,205,656.38		235,205,656.38
	Sous total	238,325,671.04	2,100,000.00	236,225,671.04
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES		1,018,382.02		1,018,382.02
CREANCES				
.Clients et comptes rattachés		87,734,157.52	30,370,954.01	57,363,203.51
.Autres créances		37,593,216.20		37,593,216.20
.Groupes et Associés		14,936,461.23	14,834,017.45	102,443.78
	Sous total	140,263,834.95	45,204,971.46	95,058,863.49
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		100,097,300.00		100,097,300.00
DISPONIBILITES (CAISSE ET BANQUES)		10,007,353.61		10,007,353.61
	TOTAL (II)	489,712,541.62	47,304,971.46	442,407,570.16
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)	142,981.95		142,981.95
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	TOTAL (IV)	502,134.52		502,134.52
	TOTAL GENERAL (I a IV)	**502,921,772.74**	**56,372,495.79**	**446,549,276.95**

ANNEXE 2 - L' évaluation des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité est réalisée sur la base de la situation nette comptable de TPG arrêtée au 31 décembre 1998 et seront repris pour les montants suivants :

ELEMENTS DE PASSIF		MONTANTS
	TOTAL (I)	0.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
.Provisions pour risques		14,758,134.52
.Provisions pour charges		16,950,921.70
	TOTAL (II)	31,709,056.22
DETTES		
.Emprunts & dettes auprès des établissements de credit		3,272,102.17
.Emprunts et dettes financières divers		26,780,141.47
.Groupes et associés		5,876,312.33
.Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		261,452,815.57
.Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82,874,127.72
.Dettes fiscales et sociales		21,224,190.61
.Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		211,819.17
.Autres dettes		7,273,197.90
	TOTAL (III)	408,964,706.94
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (IV)	0.00
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	TOTAL (V)	1,345,813.79
	TOTAL GENERAL(I a V)	**442,019,576.95**

ANNEXE 2

Méthodes d'évaluation

[TECHNIP : compléter]

ANNEXE 3

Litiges

[TECHNIP : description]

ANNEXE 4

Evaluation des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP-GEOPRODUCTION arrêtée au 31 décembre 1998

EXECUTION COPY